

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional*  
*d'Ile-de-France*

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**



*Sommaire*

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. LE CONTEXTE : UN RETOUR FRAGILE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN PLEINE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE ET FINANCIERE</b> .....	<b>8</b>
1.1. Des signes encourageants de redémarrage de l'économie .....	8
1.1.1. Ouverte sur l'international, l'Île-de-France devrait particulièrement bénéficier de la reprise annoncée en 2014 .....	9
1.2. Des réformes structurelles en cours en matière institutionnelle et financière .....	10
1.2.1. Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale .....	10
1.2.2. La nouvelle gouvernance de gestion des fonds européens.....	10
1.3. La réforme du financement de l'apprentissage .....	11
<b>2. UNE POLITIQUE REGIONALE VOLONTARISTE QUI RESPECTE LES EQUILIBRES FINANCIERS MALGRE DE FAIBLES MARGES DE MANOEUVRE</b> .....	<b>14</b>
2.1. La trajectoire des dépenses confirme le respect des engagements et des priorités.....	14
2.1.1. Retour sur l'exécution 2012 .....	14
2.1.2. Les premiers éléments sur l'exécution du BP 2013.....	16
2.2. Une gestion optimisée de la dette qui maintient la capacité d'intervention de la Région et les grands équilibres financiers.....	16
2.2.1. Le recours à l'emprunt pour maintenir la capacité d'intervention de la Région .....	16
2.2.2. Les grands équilibres financiers ont été préservés .....	18
2.3. Des ressources permanentes dont la dynamique reste faible à périmètre constant avec des marges de manoeuvre réduites.....	20
2.3.1. Des recettes fiscales régionales impactées par un renforcement de la péréquation 20	
2.3.2. Le remplacement de dotations de l'Etat en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage par des ressources fiscales .....	23
2.3.3. Des dotations de l'Etat en baisse à périmètre constant.....	24
2.3.4. Une diminution des recettes diverses limitée par une reprise de provision.....	25
2.4. Les perspectives pluriannuelles.....	26
2.4.1. Les déterminants de l'évolution des dépenses de personnel .....	26
2.4.2. Le poids croissant des charges obligatoires de fonctionnement.....	28
2.4.3. La croissance attendue des dépenses d'investissement.....	31
2.4.4. Une faible hausse attendue des recettes permanentes d'ici 2016.....	32
2.4.5. La dette et les équilibres financiers .....	33
<b>3. UN BUDGET 2014 QUI CONFORTE LES MOYENS D'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR D'UN MODELE DURABLE DE DEVELOPPEMENT AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b> .....	<b>35</b>
3.1. Des moyens orientés prioritairement vers l'investissement et le développement de l'Île-de-France .....	35
3.2. Une mobilisation pour l'emploi à travers un modèle durable de développement pour la conversion écologique et sociale .....	35
3.2.1. Une politique volontaire tournée vers la croissance et l'emploi .....	35
3.2.2. La concrétisation des ambitions régionales pour les transports du quotidien et les mobilités 38	
3.2.3. La poursuite de l'effort patrimonial engagé sur les lycées .....	40
3.2.4. La promotion de l'égalité territoriale et la qualité de vie des Franciliens .....	40
3.3. La poursuite de la modernisation de l'administration régionale au service des franciliens et de la maîtrise des moyens de fonctionnement .....	44

## PREAMBULE

La préparation du budget 2014 de la région s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile et incertain avec un chômage élevé, une reprise fragile de l'économie et des ressources financières plus contraintes que jamais.

Ces orientations budgétaires ne tiennent pas compte à ce stade des possibles évolutions institutionnelles encore en débat au Parlement, notamment du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale avec l'affirmation des métropoles, ni des transferts de gestion prévus des fonds structurels européens qui devraient intervenir dans le courant de l'année prochaine.

Face à cette conjoncture délicate, la région entend amplifier en 2014 ses efforts pour **favoriser l'emploi, lutter contre les inégalités** notamment territoriales, et traduire en acte les objectifs qu'elle a fixés à l'horizon 2030 avec l'adoption en octobre dernier du SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France) pour un **modèle de développement économique innovant favorable à la transition énergétique et à la conversion écologique et sociale de l'Ile-de-France**.

Ces orientations budgétaires visent ainsi à répondre aux préoccupations premières des Franciliens, particulièrement des jeunes et des salariés, en accompagnant et en confortant la **redynamisation engagée de l'économie régionale**, en appui des signes encourageants de reprise de la croissance au niveau international et en France.

Les moyens de la région seront donc mobilisés pour accompagner la reprise de l'activité économique et **aider à l'inflexion attendue de la courbe du chômage** alors qu'il a atteint un taux de 9,1%<sup>1</sup> au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 en Ile-de-France, niveau qui reste néanmoins inférieur au taux connu en France métropolitaine à la même période (10,5%). La moindre croissance du taux de chômage francilien constatée sur un an (+0,5% contre +0,7% au plan national) révèle cependant des disparités départementales sur lesquelles la région entend agir.

Les collectivités territoriales contribuent à plus de 70 % de l'investissement public national avec un impact très positif sur le secteur du bâtiment et des travaux publics, et plus largement sur toute l'économie locale. C'est pourquoi, le projet de budget qui sera présenté en décembre marquera encore un **haut niveau d'investissements** dans les champs prioritaires de l'action régionale.

En appui des dispositifs de la Banque publique d'investissement, il se traduira par un **effort très significatif en matière de développement économique, notamment en faveur de l'innovation, de l'accès aux financements** (garantie de crédit, fonds propres) **et de l'internationalisation des entreprises franciliennes**, particulièrement les PME PMI et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), ainsi que des **pôles de compétitivité et de la recherche**. Le rôle de l'action internationale de la région comme levier de développement de l'Ile-de-France sera également renforcé.

Au delà des actions engagées pour la protection des territoires agricoles, le déploiement des liaisons vertes et des corridors biologiques, un **soutien accru ciblé** en investissement sera également prévu en faveur de **l'agriculture, l'économie circulaire et la gestion des déchets, les énergies renouvelables, ainsi que l'économie sociale et solidaire**.

Ces actions en faveur de l'environnement seront complétées par l'accompagnement **des activités de la SEM Energie posit'If pour la rénovation thermique** et par un renforcement de l'action contre la précarité énergétique dans le secteur du logement notamment dans le parc privé. Parallèlement, seront inscrits les moyens nécessaires à l'objectif fixé par le SDRIF de construction des 70 000 logements par an, dont 30 % de logements sociaux.

Ces investissements confirmeront l'engagement déterminé de la région pour la transition énergétique et la conversion écologique et sociale de l'Ile-de-France qui sera également illustré par une **mobilisation inégalée sur le secteur des transports**.

En juillet dernier, le protocole du Nouveau Grand Paris signé entre le Premier ministre et le Président du Conseil régional conciliait, comme le demandait la Région, l'ambition du Grand Paris

<sup>1</sup> Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

Express avec le Plan de mobilisation régional pour l'amélioration des transports du quotidien. Il prévoit un financement global de 6 milliards d'euros d'ici 2017, dont 2,5 milliards d'euros pour la région. Des ressources nouvelles pour la Région à hauteur de 750 M€ sont programmées sur la période.

Un effort supplémentaire sur les secteurs des transports en commun et de la mobilité est en conséquence prévu à hauteur de 150 M€ en autorisations de programme, à due concurrence des recettes nouvelles accordées en 2014.

Conformément au programme pluriannuel d'investissement (PPI 2012-2022) voté en novembre 2012, le **secteur des Lycées verra son budget en hausse sensible**, pour la construction et la rénovation d'établissements et la création de places d'internats, avec un appui renforcé pour la maintenance, la mise en œuvre du schéma informatique et les raccordements très haut débit des établissements franciliens. Sera également confirmé l'engagement de la Région en faveur de l'enseignement supérieur, particulièrement sur l'immobilier universitaire.

Dans le cadre de l'action régionale contre les inégalités territoriales, des crédits de paiement en hausse et des moyens ajustés en autorisations de programme seront alloués en 2014 aux secteurs de la **politique de la Ville et de l'aménagement** afin de **répondre aux engagements pris** liés à la fin de la **convention avec l'ANRU** et du **Grand Projet 3** (GP3) du Contrat de projet Etat Région (CPER), ainsi que des **Contrats particuliers Région Départements** (CPRD), maintenant le rôle majeur de la Région de premier soutien aux collectivités franciliennes.

De même, un **effort particulier en crédits de paiement sur les secteurs Sports et Loisirs et Culture** sera consenti pour répondre aux besoins liés à la réalisation des projets engagés.

Au global, ce projet de budget 2014 attestera du choix de la région de poursuivre une **politique volontariste d'investissements structurants à haute qualité environnementale pour soutenir la croissance et l'emploi**.

Dans ce même but, en section de fonctionnement, les orientations budgétaires 2014 réaffirment **les priorités** faites depuis 2010 **en direction de la jeunesse, de la formation des salariés, des emplois aidés et du soutien aux acteurs associatifs franciliens**, acteurs essentiels du lien social et d'innovations.

Parallèlement, la bonne **maîtrise des dépenses de fonctionnement sera confirmée** en 2014 avec des dépenses obligatoires contraintes en hausse sensible mais globalement compensée par des économies de gestion (à titre d'exemple, l'impact du nouveau marché de chauffage des Lycées). Les organismes associés à l'action publique régionale contribueront à cet effort de maîtrise des dépenses en bénéficiant des mesures de mutualisation des moyens engagées depuis le début de la mandature.

150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire en France sans aucun diplôme. Le taux de chômage des moins de 25 ans atteignait 24,6 % selon l'INSEE au second trimestre 2013, un niveau encore élevé mais en légère baisse cette année grâce à la montée en puissance des emplois d'avenir.

La région poursuivra donc en 2014 son action en faveur de la **réussite éducative des jeunes et de la lutte contre le décrochage** avec des **moyens en fonctionnement confortés pour les 469 établissements d'enseignement secondaire** et un **soutien accru à l'apprentissage** pour permettre l'accueil de plus de 102 500 apprentis dans les 140 CFA d'Ile-de-France, dont plus de 40 % de franciliennes, avec l'objectif d'atteindre 118 000 apprentis en 2015.

Les dispositifs de **soutien aux emplois aidés seront abondés en 2014**, tant pour l'accompagnement des emplois d'avenir (complément de financement aux employeurs et formation des jeunes) qu'en matière d'ouverture de nouveaux postes d'emplois tremplins dans les associations.

Plus généralement, face aux difficultés connues par les associations, la région entend porter une attention particulière en 2014 à **l'appui aux projets associatifs et citoyens**, particulièrement **dans les secteurs culturel, du social, de l'environnement ou encore de la politique de la Ville**.

La mobilisation pour l'emploi se traduira également par un **budget de la formation professionnelle maintenu à haut niveau** avec la poursuite des actions engagées en 2013 en direction des demandeurs d'emplois avec le plan national " Formations prioritaires pour l'emploi ", le développement des chéquiers qualifiants et un effort accru pour la formation continue et la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Les efforts en matière d'investissements se conjuguent avec le **renforcement des moyens alloués au STIF en vue de l'amélioration des transports du quotidien**, afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau existant et de ses extensions mises progressivement en place (tramways...). Après le succès du dézouage du week-end et des jours fériés et pour la première fois en 2013 durant les vacances d'été, après l'instauration comme annoncée du complément de parcours le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Région et les départements franciliens entendent poursuivre en 2014 leurs efforts afin d'obtenir les moyens de mettre en œuvre la tarification unique du Pass Navigo.

Enfin, les dépenses de l'institution régionale intégreront en 2014 le déménagement des agents installés à la Tour Montparnasse en raison des difficultés liées à la présence d'amiante dans ces locaux ainsi que les augmentations décidées par l'Etat des charges de personnel de la fonction publique (cotisations employeurs sur les retraites, revalorisation des catégories C...).

**Au total, tout en renforçant les moyens nécessaires à ses priorités et grâce à une gestion rigoureuse, la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Région sera confirmée en 2014.**

Face à ces dépenses, les **ressources de la Région seront particulièrement contraintes en 2014** avec des marges de manœuvre très réduites alors que l'autonomie fiscale des régions est quasi inexistante depuis la réforme de 2010.

Pour la première fois, la région devrait connaître une **baisse des recettes de l'exercice** d'environ 1 % par rapport au BP 2013. Néanmoins, le **niveau des ressources de la région en 2014** pourra être **maintenu grâce à la gestion prudentielle** conduite en 2013.

Les recettes issues de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP) et ses modulations, qui représentent désormais 25 % des ressources de la Région et qui sont assises sur la consommation de carburants, connaissent une tendance structurelle à la baisse.

De même, les produits attendus de la nouvelle fiscalité directe (17,5 % des recettes régionales), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), devraient connaître au global une légère baisse en 2014 du fait de l'augmentation importante de la péréquation reversée aux autres régions françaises.

Des baisses sont également prévues sur les dotations de l'Etat (-30 M€ en 2014) et les produits de la taxe sur les cartes grises. Seule la redevance pour création de bureaux marquerait une progression sensible l'année prochaine.

Afin de maintenir un haut niveau d'investissement en 2014, nécessaire à la croissance et à l'emploi, tout en préservant les grands équilibres financiers de la région, **l'emprunt d'équilibre devrait être d'un montant analogue à celui de 2013**. Ce niveau confirme une **trajectoire financière transparente et responsable** saluée par les agences de notation qui ont de nouveau accordé en octobre dernier à la région Ile-de-France la plus haute note possible pour une collectivité territoriale. Standard & Poor's note « *la gouvernance et la gestion financières très positives de la Région* » avec « *des objectifs budgétaires clairs, une gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée, une planification financière réaliste et une forte transparence financière* ». L'agence Fitch signale de son côté les « *bonnes performances budgétaires qui assurent un autofinancement élevé des investissements et des ratios de couverture de la dette confortables* ». Grâce à la qualité reconnue de cette gestion, la région conserve une charge de la dette raisonnable et bénéficie de taux particulièrement bas.

Ces orientations budgétaires pour 2014 témoignent de la volonté d'une gestion financière maîtrisée qui permet à la région d'avancer dans ses priorités et dans le respect des engagements pris. Elles préparent un **budget 2014 inscrit dans le réel** et répondant aux préoccupations

présentes des Franciliens tout en préparant l'avenir. Dans un contexte difficile, la majorité régionale affirme sa **volonté d'avancer ensemble pour favoriser un développement économique innovant au service de l'emploi et favorable à la transition énergétique et à la conversion écologique et sociale de l'Ile-de-France.**

# 1. Le contexte : Un retour fragile à la croissance économique en pleine évolution institutionnelle et financière

## 1.1. Des signes encourageants de redémarrage de l'économie

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, le PIB a progressé de +0,5% du fait d'une consommation des ménages relativement soutenue, d'une hausse des exportations en volume, d'une quasi-stabilisation des investissements des entreprises et d'un processus de reconstitution des stocks après plusieurs trimestres de contraction.

La croissance en 2013 devrait dès lors se situer, selon les prévisions les plus récentes, entre +0,1% (hypothèse du projet de loi de finances (PLF) pour 2014) et +0,2% (hypothèses du FMI et de l'INSEE d'octobre), voire +0,3% selon l'OCDE suite à une révision en septembre de ses projections de croissance pour 2013, avec une évolution qui resterait toutefois très modérée dans l'industrie et les services pour le second semestre 2013 et une légère progression de la consommation des ménages, en lien avec une hausse modeste du pouvoir d'achat en 2013 : le ralentissement de la masse salariale et les mesures de redressement des comptes publics seraient compensés par une moindre inflation.

- **Un scénario de reprise de l'activité attendue en France en 2014 qui fait consensus**

Pour 2014, le consensus des économistes table sur un scénario de reprise modeste de l'activité économique française. Une hypothèse de croissance du PIB de +0,9% a été retenue pour le PLF 2014, en ligne avec les scénarios des grandes institutions. Le Haut Conseil des Finances Publiques a qualifié ce scénario de « plausible ».

Prévisions de croissance du PIB en France pour 2014					
	PLF 2014	FMI (octobre)	OCDE (mai)	Commission européenne (mai)	Consensus des économistes (septembre)
Croissance du PIB (réel)	+0,9%	+1,0%	+0,8%	+1,1%	+0,8%

- **Un scénario qui table sur une hausse de la demande internationale adressée à la France, émanant en particulier des Etats-Unis et des pays de la zone euro**

L'environnement international incite en effet à plus d'optimisme. Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises repartent. En zone euro, les risques de regain d'incertitudes sur les dettes publiques s'éloignent :

- la BCE a confirmé en septembre qu'elle était prête à réinjecter les liquidités nécessaires pour maintenir les taux d'intérêt à des niveaux raisonnables. La BCE a d'ailleurs décidé le 7 novembre dernier de baisser son principal taux directeur à 0,25%, un nouveau plus bas historique ;
- les avancées institutionnelles lèvent certaines incertitudes : processus de création de l'Union bancaire en cours et adoption en juillet de la directive CRD IV (Bale III) qui stabilise les nouvelles règles prudentielles applicables au secteur bancaire.

Au total, c'est un rebond assez marqué de l'activité qui est attendu en zone euro pour 2014 par les principales institutions internationales. Le FMI table ainsi, sur un retour de la croissance en zone euro à +1,0% en 2014 après -0,4% en 2013.



- ***Le projet de loi de finances (PLF) poursuit en 2014 l'effort de redressement des comptes publics tout en favorisant la croissance et l'emploi***

L'activité française devrait bénéficier de la reprise de l'activité internationale (hypothèse de croissance de la demande internationale adressée à la France de +4,8% en 2014 dans le PLF après +0,7% en 2013) à travers une hausse des exportations, avec des effets d'entraînement bénéfiques pour la demande domestique. Le scénario du PLF 2014 anticipe ainsi une reconstitution progressive du taux de marge des entreprises (28,7% attendu en 2014 après 28,2% en 2013) et une croissance assez marquée du pouvoir d'achat des ménages (+0,8% en 2014 après +0,3% en 2013).

Dans ce contexte, l'orientation du PLF 2014, tout en poursuivant l'effort de redressement financier des comptes publics, vise à soutenir la croissance et l'emploi pour accompagner cette reprise. L'effort de réduction du déficit structurel serait ramené à -0,9 point de PIB en 2014 par rapport à -1,7 point de PIB en 2013, et se concentrera à 80% sur les dépenses des administrations, à hauteur de 15 Md€. Le PLF 2014 met également en œuvre le pacte de confiance et de responsabilité conclu avec les collectivités locales en 2013 avec la diminution de 1,5 Md€ des concours de l'Etat aux collectivités.

Parallèlement à la montée en charge du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi - CICE, diverses mesures de soutien à l'emploi sont déployées en direction des jeunes (emplois d'avenir, emploi de génération...), avec également des dispositions en faveur de l'équipement des PME-PMI et du financement de leurs fonds propres. Ces mesures doivent contribuer à une amélioration significative de l'emploi en 2014. Le projet de budget intègre par ailleurs 12 Md€ de crédits au titre du plan « Investir pour la France » destinés à abonder le programme d'investissements d'avenir (PIA) annoncé le 9 juillet 2013 en faveur de la compétitivité et la transition écologique.

### 1.1.1. Ouverte sur l'international, l'Ile-de-France devrait particulièrement bénéficier de la reprise annoncée en 2014

En 2013, l'activité francilienne pourrait se maintenir, voire marquer une légère amélioration par rapport à l'activité nationale.

Les indicateurs de conjoncture suggèrent que l'activité s'améliore progressivement en Ile-de-France. Selon la dernière enquête réalisée par la Banque de France en septembre, le climat des affaires s'améliorerait dans l'industrie et resterait quasiment stable dans les services, et surtout, les chefs d'entreprise franciliens signalent une bonne orientation des perspectives d'activité à court terme.

Les créations d'entreprises ont progressé très légèrement de +0,1% sur un an au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 en Ile-de-France, alors qu'elles sont en repli de -2,0% au niveau national sur la même période, et le nombre de défaillances d'entreprises franciliennes a reculé de -0,4% sur un an au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, alors qu'il augmente de +5,6% au niveau national.

S'agissant de l'immobilier d'entreprises, les livraisons de bureaux devraient se redresser en 2013 et en 2014 après la forte baisse observée en 2012, conséquence directe de la chute des mises en chantier en 2010 suite à la crise. Début 2013, si les lancements de nouveaux chantiers ont marqué le pas, les résultats positifs constatés sur la croissance au second trimestre, et surtout les anticipations de reprise pour 2014, devraient rassurer les promoteurs qui s'étaient montrés attentistes.

Les conditions sur le marché du travail francilien s'améliorent très légèrement, avec une progression de l'emploi salarié francilien au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 de +0,1% sur un an. L'emploi salarié en Ile-de-France résiste toutefois beaucoup mieux qu'au niveau national. Cette évolution est

consécutives à une hausse de l'emploi dans le tertiaire (+0,2% sur un an hors interim) et dans la construction (+0,5% sur un an), alors qu'il est en repli dans l'industrie (-0,6% sur un an). En dépit de cette légère amélioration, le taux de chômage francilien a augmenté au 1<sup>er</sup> trimestre, à 9,1% après 8,8% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, tout en demeurant inférieur au taux de chômage national (10,4% au 1<sup>er</sup> trimestre en France métropolitaine). Les chiffres les plus récents suggèrent une stabilisation du nombre des demandeurs d'emploi franciliens entre les mois de juillet et septembre (corrigeant l'anomalie sur les chiffres du mois d'août), toutefois ils restent sur des niveaux élevés (850 070 demandeurs d'emploi franciliens en catégorie A, B et C enregistrés en septembre).

Pour 2014, l'activité économique francilienne pourrait particulièrement bénéficier de la reprise attendue. Le PIB francilien a en effet augmenté deux fois plus vite qu'au niveau national en 2010 et 2011. Par ailleurs, le scénario de reprise de l'activité par la demande internationale devrait bénéficier à l'Ile-de-France, première région exportatrice qui concentre 41% des entreprises exportatrices sur le territoire français, pour un volume représentant 18% des exportations françaises.

## **1.2. Des réformes structurelles en cours en matière institutionnelle et financière**

### **1.2.1. Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale**

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dont la discussion se poursuit devant l'Assemblée Nationale a été adopté en deuxième lecture, avec modifications, par le Sénat le 7 octobre 2013. Les différents amendements votés par les sénateurs ont réduit le périmètre d'action de la future métropole du Grand Paris, à ce stade de la discussion parlementaire centrée sur Paris et les trois départements de la petite couronne.

En attendant les discussions autour du volet relatif à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et à la promotion de l'égalité des territoires, le projet de loi rétablit la clause de compétence générale des départements et des régions qu'avait supprimée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'article 73 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Par ailleurs, il investit la Région d'une mission de chef de file qui a vocation à organiser, sur son territoire, les modalités de l'action commune des collectivités en faveur de l'aménagement et du développement durable du territoire, du climat et de l'énergie, du développement économique, du soutien à l'innovation et de l'internationalisation des entreprises, de l'organisation de l'intermodalité et de la complémentarité des modes de transports et enfin du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

### **1.2.2. La nouvelle gouvernance de gestion des fonds européens**

Le Gouvernement a précisé, en avril 2013, l'architecture de la gestion, de la certification et de l'audit des fonds européens pour la période 2014-2020 et permis le lancement formel des travaux de préparation de la prochaine génération de programmes européens.

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale, en cours de discussion, prévoit de confier aux régions, à leur demande, la gestion des programmes européens en qualité d'autorité de gestion.

Actuellement pilotés au niveau national, le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux et à renforcer la compétitivité des territoires à l'échelle

européenne et mondiale ainsi que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), instrument de financement et de programmation du second pilier de la politique agricole commune seront désormais gérés intégralement par les conseils régionaux. Seule une mission d'"assistance technique" confiée au nouveau Commissariat général à l'égalité des territoires devrait perdurer à l'échelon national.

En revanche, la majorité des crédits (65%) du Fonds social européen (FSE) reste gérée par l'Etat, même si une partie pourra être déléguée aux Conseils généraux dans le cadre d'un accord cadre national restant à préciser. Seuls les 35% restant seront gérés par les Conseils régionaux.

Comme un écho aux compétences déjà exercées par les Régions en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'environnement, de transports ou encore de formation professionnelle, la réforme représente un enjeu de taille puisque, sur la période 2014-2020, les fonds européens représentaient pas moins de 16,04 milliards d'euros (hors FEADER, dont le montant n'est pas connu à ce jour). Ils peuvent constituer un puissant levier d'investissements pour accompagner la sortie de crise sur les territoires.

La question du transfert du personnel des secrétariats généraux à l'action régionale (SGAR) des préfectures et des directions déconcentrées est encore en discussion, que ce soit dans son quantum, ses modalités pratiques ou son calendrier. Il en est de même du traitement budgétaire et comptable des fonds européens transférés en gestion aux régions.

Compte tenu des incertitudes demeurant à ce stade, la prise en compte de ces transferts de gestion des fonds européens nécessitera vraisemblablement d'avoir recours à une décision modificative courant 2014, intégrant le montant des fonds européens dont pourra bénéficier la Région Ile-de-France pour la période 2014-2020, aujourd'hui encore indéterminé.

### **1.3. La réforme du financement de l'apprentissage**

Lors du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a été annoncée une réforme des aides à l'apprentissage, à partir du travail d'évaluation réalisé par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). Sur cette base, le Gouvernement a décidé :

- de supprimer l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF), aide forfaitaire annuelle aux employeurs d'apprentis versée par les Régions ;
- de prévoir une nouvelle aide aux employeurs d'apprentis, plus ciblée, pour les entreprises de moins de 11 salariés<sup>2</sup>.

Ces évolutions seront suivies d'une réforme de la taxe d'apprentissage.

- La suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire

Depuis la loi du 27 février 2002 (n°2002-276) relative à la démocratie de proximité, la région était en effet chargée du versement de l'ICF appelée aussi « prime d'apprentissage » aux entreprises moyennant une compensation de l'Etat. Elle en déterminait le montant, qui ne peut être inférieur à 1 000 euros par année de formation, ainsi que ses modalités d'attribution.

Le nouveau dispositif tel qu'envisagé par le Gouvernement en reprend le principe en limitant son application à la cible privilégiée des entreprises de moins de 11 salariés (TPE) et en supprimant tous les bonus qui pouvaient varier d'une région à l'autre sur les montants et critères. Désormais seules les TPE percevront une aide limitée à l'ancien plancher.

---

<sup>2</sup> Cf. l'article 77 du projet de loi de finances initiale pour 2014

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit une année de transition, le nouveau dispositif s'appliquant à compter de 2015.

En 2014, le maintien de la prime de première année pour tous est garanti aux employeurs signant avant le 31 décembre 2013. Une dégressivité sera en revanche immédiatement appliquée sur les deuxième et troisième années de formation. Dégressivité forte pour les TPE (1 000 € au lieu de 1 429 € et 1 374 €) et très forte pour les PME (500 € et 200 € au lieu de 1 363 € et 1 331 €). Cette question de la dégressivité de l'aide génère des réserves juridiques des régions sur la modification de manière « rétroactive » des aides pour les contrats déjà signés.

A partir de 2015, les primes ne seront attribuées qu'aux entreprises de moins de 11 salariés à hauteur de 1 000 € par an (en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année). En 2012, en Ile-de-France, les entreprises de moins de 10 salariés représentaient 48,5% des entreprises bénéficiant d'une prime (19 710 entreprises sur un total de 40 593), mais seulement 36% du montant des aides versées (34,2 M€ sur un total de 94,2 M€ versés). Cela s'explique par le fait que les entreprises de plus grande taille embauchent souvent plusieurs apprentis, ce qui est moins le cas des TPE.

La compensation de l'Etat, assurée à partir du compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage » ainsi que par des dotations et de la TICPE (amendement déposé en ce sens par le Gouvernement), doit être ajustée selon ces nouveaux paramètres, sur la base du nombre de contrats d'apprentissage estimés au 31 décembre 2013. Le nouveau dispositif de compensation toujours en discussion dans le cadre du PLF pourrait conduire en 2014 à une baisse de recettes de l'ordre de 18 M€ pour la Région Ile-de-France (cf. *infra* *paragraphe 2.3.3.*).

- Le projet de réforme de la taxe d'apprentissage

Pour encourager la croissance du nombre d'apprentis (de 435 000 aujourd'hui dont près de 85 000 en Ile-de-France à 500 000 en 2017) et répondre ainsi à l'objectif fixé dans le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », le Gouvernement a décidé de réviser les modalités de répartition et de collecte de la taxe d'apprentissage de manière à permettre une juste allocation des crédits.

Cette réflexion doit notamment porter sur une meilleure répartition de la taxe entre la part « quota » (exclusivement réservée au financement de l'apprentissage) affectée aux régions, et celle « hors-quota » ou « barème » qui permet de financer, au-delà de l'apprentissage, toutes les premières formations technologiques. Les règles de péréquation entre régions devraient être revues en conséquence.

Les modalités d'exercice de la libre affectation des fonds par les entreprises, le mode de gestion des fonds libres et une détermination plus précise des bénéficiaires du barème sont également à l'étude.

La concertation réunissant l'Etat, les partenaires sociaux, les régions et les organismes consulaires s'est engagée fin septembre autour de trois axes :

- développement et financement de l'apprentissage ;
- simplification du réseau de collecte de la taxe d'apprentissage ;
- et moyens de sécurisation du parcours des jeunes.

Des mesures concernant l'affectation et la collecte de la taxe d'apprentissage devraient être intégrées dans le projet de loi de finances rectificative pour 2013.

A ce stade des discussions, plusieurs propositions ont été formulées par le Gouvernement après la première phase de concertation.

Dans un souci de simplification, la taxe d'apprentissage et la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), toutes deux assises sur la masse salariale, seraient fusionnées. Une part plus grande de cette nouvelle taxe fusionnée serait consacrée à l'apprentissage.

Le principe de libre affectation de la taxe d'apprentissage par les entreprises a été réaffirmé au motif de l'engagement ainsi accru des professionnels dans l'apprentissage.

C'est ce même souci d'implication des entreprises qui prévaut dans le maintien d'un système de collecte de la taxe par les professionnels eux-mêmes via les Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA). Leur nombre serait néanmoins réduit pour limiter les frais de gestion et ils seraient appuyés sur les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour introduire davantage de paritarisme et mieux coordonner les fonds de l'alternance (contrats de professionnalisation financés par les OPCA et contrats d'apprentissage financés par les OCTA).

Parmi les pistes d'évolution ne figurent plus l'élargissement de l'assiette globale de la taxe d'apprentissage (nouveaux employeurs assujettis, suppression d'exonérations, forfait minimal quelle que soit la taille de l'entreprise...). Il s'agirait donc d'une réforme à périmètre constant.

Enfin, si le principe de renforcer les moyens des régions, seules garantes d'un financement équitable des CFA sur leur territoire, est bien affirmé, sa traduction concrète repose uniquement sur le dynamisme supposé de la masse salariale et donc de la taxe d'apprentissage. Par ailleurs, la volonté des régions d'être désormais décisionnaires dans l'attribution des fonds libres de l'apprentissage n'est pas reprise dans les premières propositions puisqu'est simplement évoquée à ce stade l'organisation d'une réelle concertation OCTA /Régions sur la répartition des fonds libres.

## 2. Une politique régionale volontariste qui respecte les équilibres financiers malgré de faibles marges de manoeuvre

### 2.1. La trajectoire des dépenses confirme le respect des engagements et des priorités

#### 2.1.1. Retour sur l'exécution 2012

##### L'exécution 2012 : la Région a tenu ses engagements avec un niveau d'intervention soutenu en période de crise

En 2012, le montant des dépenses réelles réalisées (y compris les chapitres financiers) s'est élevé à 4 607,1 M€ en légère augmentation de 39,5 M€ par rapport au résultat constaté sur l'exercice 2011 (+ 0,9 %).<sup>3</sup>

Ce niveau de dépenses correspond à un taux de consommation de 96,5 % par rapport au montant total ouvert au budget de 4 772,1 M€, soit une baisse de deux points par rapport à celui enregistré en 2011 (98%).

La stabilisation des dépenses à hauteur de 4 151,7 M€ hors chapitres financiers (soit + 0,25 % par rapport à 2011) fait ressortir

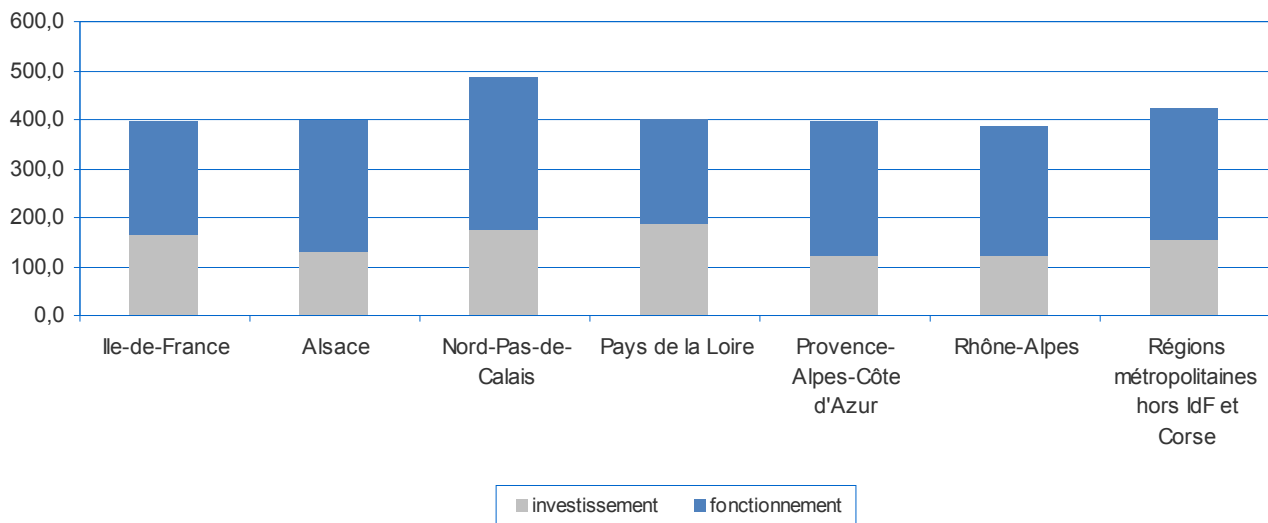
- des dépenses de fonctionnement de 2 512,1 M€,
- des dépenses d'investissement à 1 639,6 M€,

	CA 2011		CA 2012	
	Réalisation en M€	Part en %	Réalisation en M€	Part en %
<b>Dépenses d'intervention</b>	3 958,5	86,7%	3 957,8	86,6%
<i>Investissement</i>	1 697,5	37,2%	1 617,6	35,4%
<i>Fonctionnement</i>	2 261,0	49,5%	2 340,2	51,2%
<b>Equipement et moyens de fonctionnement de l'Institution régionale hors ADL</b>	182,9	4,0%	193,9	4,2%
<b>Charge de la dette et autres mouvements financiers</b>	426,2	9,3%	455,3	10,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 567,6</b>	<b>100%</b>	<b>4 607,0</b>	<b>100%</b>

Les dépenses de la région par Francilien, hors charge de la dette, à 396 €, s'établissent à un niveau proche de la moyenne du niveau de dépenses par habitant des autres régions métropolitaines (hors Corse), de 424 € sur la base des budgets primitifs 2013. Ce niveau de dépense est néanmoins marqué par une spécificité francilienne, à savoir une part des moyens alloués à l'investissement plus élevée en moyenne que dans les autres régions (164 € contre 156 € en moyenne pour les autres régions métropolitaines hors Corse).

<sup>3</sup> Cf. Le compte administratif 2012.

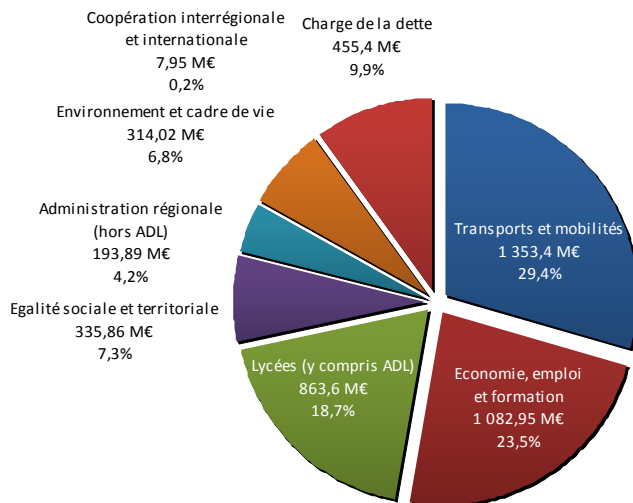
Dépenses réelles 2013 par habitant (hors charge de la dette)



Source : DGCL - BP 2013 des régions

Les dépenses en 2012 par grandes politiques régionales (crédits de paiement)

4 607,1 millions d'euros de crédits de paiement



En 2012, trois politiques au cœur des compétences et priorités régionales concentraient 71,8 % des crédits de paiement consommés : les transports et la mobilité (29,4 %) ; le développement économique, l'emploi et la formation (23,7 %), les lycées y compris les agents des lycées (18,7 %).

### 2.1.2. Les premiers éléments sur l'exécution du BP 2013

La prévision de réalisation des dépenses réelles (hors chapitres financiers) ouvertes au BP 2013 s'établit à **4 245,8 M€**, soit une évolution en nette progression de +94,1 M€ par rapport au résultat constaté sur l'exercice 2012 (+2,26 %).

L'exécution doit ainsi confirmer l'ambition d'un effort maintenu en faveur des grands projets d'investissement sur le territoire francilien, facteur essentiel de soutien à l'activité économique, à l'emploi et à la conversion écologique et sociale de la région.

En investissement, la prévision de consommation des CPI s'établit à **1 678,9 M€**, afin de permettre notamment l'accompagnement, l'avancement et la mise en service progressive de nombreuses opérations de transport en commun alors que la Région a confirmé son engagement en signant le protocole du Grand Paris.

Ces dépenses permettront également la réalisation du programme de construction et de réhabilitation des lycées et le paiement de nombreux projets liés à l'aménagement, la politique du logement et de la ville. La confirmation d'un engagement fort de la région dans ces secteurs a un impact positif direct sur l'activité économique et donc sur l'emploi.

En fonctionnement, la prévision de consommation des CPF s'établit à **2 566,9 M€**. Ce niveau de consommation est en ligne avec la priorité accordée à la jeunesse et à l'emploi par l'intermédiaire des actions en faveur de la formation, qu'il s'agisse de renforcer les programmes qualifiants, de valider les acquis de l'expérience ou plus globalement de permettre une formation initiale de qualité, dans les lycées, en centres d'apprentissage ou dans le domaine sanitaire et social.

## **2.2. Une gestion optimisée de la dette qui maintient la capacité d'intervention de la Région et les grands équilibres financiers**

### 2.2.1. Le recours à l'emprunt pour maintenir la capacité d'intervention de la Région

Depuis 2005, avec les effets de la loi de décentralisation du 13 août 2004, qui s'est traduite par un transfert de charges de fonctionnement extrêmement dynamiques mais insuffisamment compensées, la Région Ile-de-France, comme l'ensemble des régions, a vu ses marges de manœuvre se réduire progressivement, ce qui a impacté ses ratios financiers<sup>4</sup>. Ainsi pour notre collectivité, les charges liées à la décentralisation ont augmenté de 812 M€, passant de 345,8 M€ en 2005 à 1 158,2 M€ en 2012, ce qui représente une augmentation moyenne de l'ordre de 19% par an, tandis que les recettes perçues en compensation n'ont progressé dans le même temps que de 483,2 M€, soit +12% par an en moyenne. Au total, le coût cumulé de la décentralisation représente près de 1,4 Md€ fin 2012.

<sup>4</sup> Glossaire : définition des ratios présentés :

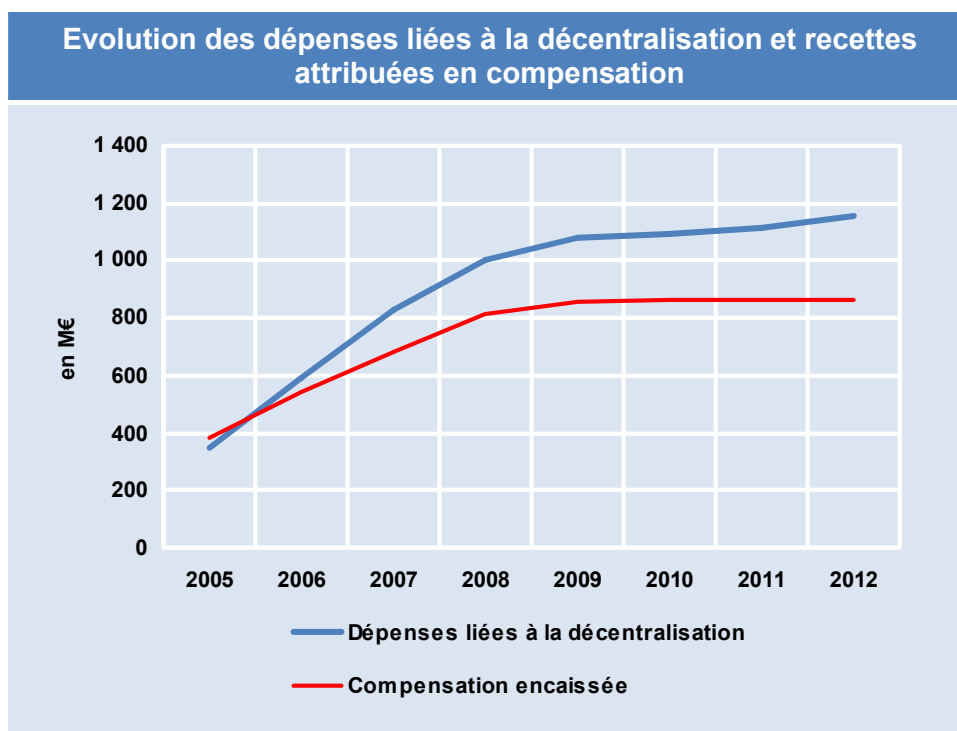
Épargne brute = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement ;

Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes de fonctionnement ;

Capacité de désendettement = encours de dette au 31/12/n / épargne brute ; ce ratio décrit le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette ;

Autofinancement = épargne – amortissement du capital emprunté + recettes réelles définitives d'investissement.





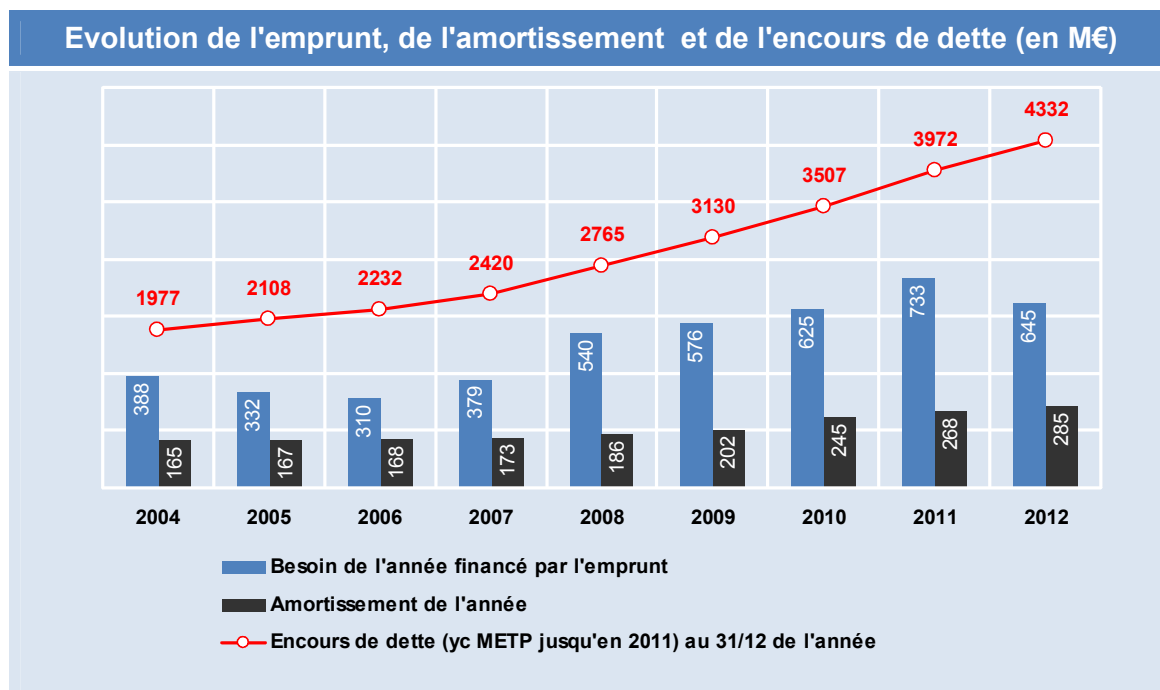
Ce mouvement a été encore amplifié avec la réforme fiscale de 2010, qui a supprimé aux régions la quasi-totalité de leur flexibilité fiscale. Ainsi, alors qu'en 2009 le pouvoir de taux des régions portait sur 30 % environ de leurs recettes hors emprunt (28,2 % au titre de la fiscalité directe et de la taxe sur les cartes grises et 30,7 % en tenant compte de la modulation de TICPE devenue taxe intérieure de consommation des produits énergétiques – TICPE – sur laquelle le pouvoir de taux est plafonné), leur pouvoir de taux après réforme se limite à la seule taxe sur les cartes grises, soit en 2011, 8,6 % de leurs recettes permanentes et 12,7 % en tenant compte des deux modulations de TICPE. Pour la région d'Ile-de-France, le phénomène est plus accentué car ce pouvoir de taux porte sur moins de 12,4 % de ses recettes permanentes (taxe sur les cartes grises et deux modulations de TICPE).

Cette perte de pouvoir fiscal a accentué « l'effet de ciseau », c'est-à-dire la perte de marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, ce qui a encore été aggravé avec le gel des dotations de l'Etat, alors même que les dépenses obligatoires ont progressé.

Ces évolutions ont pesé mécaniquement sur le taux d'épargne.

L'Ile-de-France a dû ainsi faire face à cette situation pour préserver sa capacité d'intervention au service des franciliens avec le souci permanent de maîtriser les grands équilibres financiers, seul gage du maintien d'une action soutenable dans la durée.

La volonté de maintenir l'investissement à un niveau élevé (1 606 M€ en moyenne annuelle depuis 2004) a dès lors conduit à un recours accru à l'emprunt d'où une hausse de l'encours de dette et une évolution de la capacité de désendettement qui reste néanmoins d'un niveau proche des autres grandes régions françaises.



### Capacité de désendettement (années)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ile-de-France</b>	2,0	2,0	2,0	2,4	2,9	3,5	4,3	4,8	5,8
Alsace	2,2	3,4	4,8	5,2	4,6	5,6	6,6	6,1	5,5
Nord-Pas-de-Calais	6,0	3,9	4,0	4,3	4,1	4,7	5,2	5,5	5,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur*	5,2	4,6	3,9	4,3	4,6	4,5	4,7	4,5	6,3
Rhône-Alpes*	1,7	2,0	2,5	2,8	3,1	3,9	4,1	4,3	5,0
Métropole hors Ile-de-France	2,1	1,9	2,1	2,3	2,4	2,8	2,9	3,1	nd

\* yc crédit bail.

Source : Données des CA pour la Région Ile-de-France ; données DGCL pour les autres régions (sauf 2012 : CA des régions)

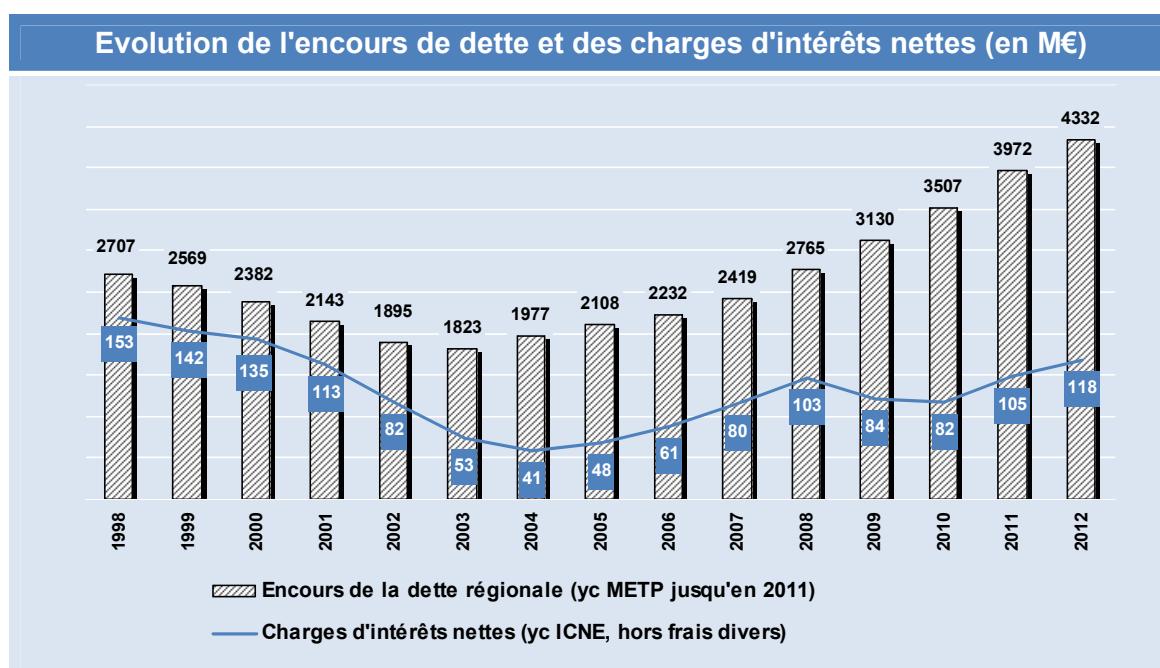
### 2.2.2. Les grands équilibres financiers ont été préservés

Tout en poursuivant une politique volontariste en matière d'investissement et en dépit du poids croissant des charges de fonctionnement contraintes, les grands équilibres financiers de la région ont été préservés.

Ainsi, l'autofinancement a pu être maintenu autour de 1,1 Md€ en moyenne entre 2004 et 2012, soit près de 69% des dépenses d'investissement réalisées. En moyenne depuis 2005, ce sont donc plus des 2/3 des dépenses d'investissement qui ont été financées sur les ressources propres de la Région. En 2012, le taux d'autofinancement s'est même accru atteignant 60,7 % contre 57,2% en 2011.

Autofinancement									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autofinancement (M€)	1099,0	1192,0	1221,0	1172,7	1129,7	1171,7	1001,2	980,3	995,5
Dépenses d'investissement hors dette (M€)	1469,6	1520,8	1529,2	1546,7	1668,3	1747,2	1624,7	1712,6	1639,6
Taux d'autofinancement (%)	74,8	78,4	79,8	75,8	67,7	67,0	61,6	57,2	60,7

En outre, malgré l'augmentation de l'encours, grâce à une gestion active de la dette, la charge financière des intérêts<sup>5</sup> a pu être maintenue encore en 2012 à un niveau inférieur à ce qu'il était en 1998, la région bénéficiant de la confiance des investisseurs avec des taux très bas.



Au vu de ces éléments, les agences de notation ont cette année encore confirmé la bonne gestion de la Région et maintenu en octobre dernier, la plus haute note possible pour une collectivité territoriale. L'agence Standard & Poor's souligne ainsi « la gouvernance et la gestion financières très positives de la Région » ; elle observe que la Région affiche « des objectifs budgétaires clairs », « une gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée », ainsi qu'une « planification financière réaliste ». Elle note que « la Région a maintenu un taux d'épargne brute élevé » tout en indiquant que la note est contrainte par « les marges de manœuvre limitées sur les recettes de fonctionnement » et que ce sont les « dépenses d'investissement toujours élevées » qui expliquent le déficit de financement après investissement (c'est-à-dire l'emprunt net des remboursements en capital). De son côté, l'agence Fitch signale les « bonnes performances budgétaires » de la Région, « qui assurent un autofinancement élevé des investissements et des ratios de couverture de la dette confortables ». Les notes tiennent compte de « son profil socio-économique solide » et « du respect de normes internes de gestion prudentes ». L'agence estime également que la Région élabore « des prévisions financières réalistes » et que « sa politique de gestion de la dette est prudente ». L'agence prévoit dans son scénario central « un affaiblissement des soldes budgétaires », mais « qui resteraient compatibles avec les notes actuelles ».

<sup>5</sup> Charge nette des intérêts yc ICNE après déduction des recettes liées aux swaps.

### **2.3. Des ressources permanentes dont la dynamique reste faible à périmètre constant avec des marges de manoeuvre réduites**

Ces orientations budgétaires ont été réalisées dans un contexte législatif encore instable. Si elles prennent en compte les premières dispositions prévues au projet de loi de finances pour 2014 (PLF 2014) relatives aux ressources des régions, elles n'intègrent pas à ce stade les mesures en gestation, en particulier les derniers éléments en matière de réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, ni l'impact du transfert de la gestion des fonds structurels européens aux Régions.

L'alourdissement de la péréquation horizontale instaurée dans le cadre de la réforme fiscale de 2010, un contexte économique encore fragile qui impacte les ressources fiscales et la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités sont autant de facteurs qui pèsent sur les finances régionales de l'année prochaine.

Au-delà, si la substitution prévue au PLF 2014 d'une part des dotations régionales par de nouvelles ressources fiscales va permettre une amélioration du ratio d'autonomie financière des régions dès 2014, elle n'aura pas d'effet en matière de dynamique des ressources en 2014 puisque la compensation devrait se faire à l'euro près par rapport à 2013.

Ainsi, la part des recettes fiscales sur le total des recettes permanentes devrait progresser en 2014 à 65,9% (contre 62,7% au BP 2013). Cependant, il convient de souligner que près de la moitié de ces recettes sont gelées ou ont une assiette structurellement dégressive (part régionale de la taxe sur les bureaux, TICPE).

Sur ces bases, les recettes de l'exercice devraient connaître pour la première fois une baisse en 2014 de 41 M€, soit -1,0%. Toutefois, au global, une progression est néanmoins envisagée en raison de la reprise d'une provision constituée en 2013 permettant d'atteindre un total de 4,03 Md€ légèrement supérieur à 2013 (+1,2%, soit +47 M€ environ).

#### **2.3.1. Des recettes fiscales régionales impactées par un renforcement de la péréquation**

En 2014, la fiscalité régionale devrait bénéficier de la reprise économique qui semble se dessiner. Elle devra toutefois supporter de façon concomitante un renforcement du prélèvement au titre de la péréquation horizontale de la CVAE.

- ***Des ressources fiscales régionales étales***

A périmètre constant, le montant des recettes fiscales régionales devrait connaître une légère progression en 2014 (+1,0%) par rapport au BP 2013.

Toutefois, compte tenu du remplacement prévu de la DGD formation professionnelle et apprentissage par une part de ressources d'origine fiscale, le total de ces recettes augmentera de ce fait en 2014 par rapport au BP 2013 d'environ +6,4%.

La fiscalité directe (CVAE et IFR), comme les autres recettes fiscales (taxe sur les cartes grises, modulations de TICPE, redevance pour création de bureaux, taxe d'aménagement, contribution pour le développement de l'apprentissage), reste très dépendante de la conjoncture économique.

Ainsi, le redémarrage de l'économie attendu pour 2014 pourrait impacter nos recettes fiscales à l'exception de la CVAE assise pour ce qui la concerne sur la valeur ajoutée de 2012 (reversement de la cotisation aux collectivités avec un décalage de 2 ans).

### **La fiscalité directe**

La fiscalité directe régionale est constituée de la CVAE et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER télécom et matériel roulant). Ce produit fait l'objet d'un prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et, depuis 2013, d'un prélèvement au titre de la péréquation CVAE.

La faible progression du PIB national en valeur en 2012 (+1,5%<sup>6</sup> en valeur contre +3,3% en 2011 et +2,7% en 2010), devrait avoir un impact à la baisse sur le produit de CVAE versé en 2014 aux Régions par rapport au montant de CVAE effectivement perçu en 2013. L'impact pourrait être légèrement moins fort en Ile-de-France, compte tenu d'une évolution du PIB régional en moyenne supérieure à l'évolution nationale (hypothèse retenue de +2,0% pour 2012 en Ile-de-France).

Sur ces bases, de BP à BP, la CVAE brute (avant péréquation) progresserait en 2014 de +4,6%<sup>7</sup>. S'agissant des IFER, l'hypothèse retenue est une augmentation de +0,9% par rapport au BP 2013, compte tenu de l'indexation de leur tarif en fonction du taux prévisionnel d'inflation.

Ces augmentations resteraient cependant insuffisantes à compenser la hausse du prélèvement au titre de la péréquation CVAE en 2014<sup>8</sup> qui pourrait s'établir autour de 80 M€ contre 17,0 M€ au BP 2013 pour 11,7 M€ finalement notifiés.

Au total, de BP à BP, le produit de la nouvelle fiscalité directe (CVAE+IFER-FNGIR-péréquation CVAE) serait en très légère baisse en 2014 (environ -0,08%).

### **Les autres recettes fiscales**

Pour ce qui concerne le marché automobile, la baisse constatée depuis plusieurs années s'est prolongée en 2013 au-delà du premier semestre. Les immatriculations de voitures particulières ont en effet chuté de -8,5% sur les 9 premiers mois de l'année et celles de voitures d'occasion de -1,1% sur la même période.

Une stabilisation du marché est toutefois attendue par les analystes du secteur pour le dernier trimestre 2013 et une reprise pour 2014. Celle-ci devrait cependant rester modeste (de l'ordre de +3% à +4% pour les ventes de véhicules neufs). Cette progression aura un impact à la hausse sur la recette de **taxe sur les cartes grises** par rapport à l'exécution 2013 puisque les immatriculations de véhicules neufs sont à l'origine du tiers environ des immatriculations (contre 2/3 pour les véhicules d'occasion).

Au total, toutefois, le produit de cette taxe est attendu en léger repli en 2014 par rapport au montant inscrit au BP 2013 (de l'ordre de -1,4%).

S'agissant de la **TICPE**, si le montant perçu au titre du droit à compensation des charges transférées depuis 2004 est garanti par l'Etat, tel n'est pas le cas du produit des deux modulations adoptées par le Conseil Régional qui dépendent des consommations réelles de carburants sur le territoire d'Ile-de-France dont la tendance constatée reste structurellement orientée à la baisse.

En 2014, le produit de ces modulations devrait ainsi connaître un recul estimé autour de -2,1% par rapport au BP 2013.

Pour ce qui est du produit de la **redevance pour création de bureaux**, le mouvement de hausse observé depuis 2012, avec cette année là un effet de rattrapage, et sur 2013, du fait de la généralisation progressive des dossiers aux nouveaux tarifs issus de la réforme de 2010, devrait

<sup>6</sup> Evolution du PIB en volume de +0,0% en 2012 contre +2,0% en 2011 et +1,7% en 2010.

<sup>7</sup> Cette prévision tient compte des modalités de versement annuel de la CVAE par les entreprises (deux acomptes et une régularisation).

<sup>8</sup> A ce stade le montant du prélèvement FNGIR a été maintenu pour 2014 au niveau du BP 2013. Cependant, selon les services de la DRFiP, celui-ci pourrait faire l'objet d'un ultime ajustement fin 2013.

se poursuivre en 2014. En effet, 2014 constitue l'avant dernière année du lissage sur 5 ans de l'augmentation des tarifs instaurée par la LFR de juillet 2011<sup>9</sup>.

La prévision qui intègre le potentiel de nouveaux projets de production de bureaux à horizon 2017 retient ainsi une progression de l'ordre de 23% par rapport au BP 2013.

Les autres taxes d'urbanisme perçues par la Région (reliquat de taxe complémentaire à la TLE et part régionale de la taxe d'aménagement) devraient se maintenir en 2014, ainsi que les produits de la taxe sur les bureaux qui sont plafonnés.

Enfin, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), assise sur la masse salariale, est attendue en hausse (+2,3 % par rapport au BP 2013).

**Au total, le montant global des recettes fiscales s'élèverait autour de 2,7 Md€ en 2014, soit 2,5 Md€ à périmètre constant.**

### ***Un renforcement de la péréquation horizontale particulièrement lourd pour les régions contributrices***

En 2013, le prélèvement au titre de la péréquation CVAE, calculé sur la base de la croissance cumulée des recettes post-réforme de la taxe professionnelle par rapport à 2011 et notifié à la Région, s'élève à 11,7 M€ (pour une prévision au BP de 17,0 M€).

En 2014, ce prélèvement pourrait s'élever autour de 80 M€, soit une progression d'environ +70 M€ par rapport au prélèvement 2013. Il représentera alors environ 6% de la CVAE régionale perçue et près de 11% du produit total de la fiscalité directe régionale à percevoir en 2014.

Le mécanisme de péréquation de la CVAE des régions est aujourd'hui beaucoup plus pénalisant pour les régions contributrices que celui de la péréquation CVAE départementale pour laquelle un dispositif de plafonnement a été prévu, la contribution totale d'un département contributeur ne pouvant dépasser 2% de sa CVAE perçue.

Cette péréquation CVAE régionale, qui repose sur un mécanisme de prélèvement cumulatif retenant les évolutions du produit fiscal année après année en les rapportant à 2011, conduit donc à une augmentation continue des prélèvements. Il convient de souligner que ce mécanisme de péréquation a été retenu pour les seules régions, qui apparaissent ainsi d'autant plus pénalisées, qu'à l'inverse des autres collectivités, elles ont quasiment perdu tout pouvoir de taux sur leur fiscalité directe.

Si la Région Ile-de-France a toujours soutenu le principe de solidarité et d'équité entre les territoires par une péréquation à l'intérieur des régions comme entre les régions, il paraît aujourd'hui juste et nécessaire de questionner dès à présent les modalités de la péréquation au niveau régional, dans la perspective d'une part de la réforme des recettes régionales liées à l'apprentissage et d'autre part de l'évaluation en 2016 du dispositif de péréquation CVAE prévue par la loi de finances pour 2013.

---

<sup>9</sup> La LFR de juillet 2011 a prévu un lissage de la mesure de modernisation de la RCB inscrite en LFR 2010 (augmentation des tarifs et modification du zonage). Ce lissage a été prévu sur 3 ans pour les bureaux qui ont changé d'une zone tarifaire avec la réforme et pour les arrondissements parisiens suivants : 10, 11, 18, 19 et 20<sup>ème</sup>, ainsi que pour les locaux commerciaux et de stockage ; le lissage est sur 5 ans pour les bureaux situés dans des communes changeant de zone tarifaire par passage de 2 paliers hors arrondissements parisiens. L'année 2013 a constitué la dernière année du lissage sur 3 ans.

### 2.3.2. Le remplacement de dotations de l'Etat en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage par des ressources fiscales

La part des ressources fiscales dans le budget régional sera renforcée dès 2014 par le remplacement prévu au PLF 2014 de la DGD Formation professionnelle par de nouvelles ressources d'origine fiscale, à savoir des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi qu'à la taxe d'habitation et par de nouvelles fractions de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Cette part de ressources fiscales devrait également augmenter compte tenu du nouveau dispositif adopté sur amendement du Gouvernement au PLF 2014 pour le financement des primes d'apprentissage fondé sur le versement de dotations et d'une part supplémentaire de TICPE.

Ainsi, conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, l'article 25 du PLF 2014 prévoit d'augmenter la part des ressources fiscales perçues par les régions en remplaçant en 2014 la dotation générale de décentralisation (DGD) formation professionnelle (901,1 M€ en 2013 pour l'ensemble des régions) par un panier de ressources fiscales nouvelles correspondant :

- d'une part, pour 600,7 M€ soit 2/3 de la dotation 2013, aux frais de gestion relatifs à la CFE, à la CVAE ainsi qu'à la taxe d'habitation. A compter de 2015, cette part progressera au rythme du produit des 3 fiscalités rattachées<sup>10</sup>.
- d'autre part, pour 300,4 M€ (1/3 de la dotation 2013), à une fraction du produit de TICPE<sup>11</sup>.

Le PLF prévoit une garantie de produit pour les régions. Ainsi, le produit total perçu en compensation de la suppression de la DGD (frais de gestion et TICPE) ne pourra être inférieur à la dotation 2013. Un mécanisme de garantie-plancher de TICPE sera mis en œuvre.

Ce produit total sera reversé aux Régions au prorata de la répartition de la DGD formation professionnelle en 2013<sup>12</sup>. Le montant perçu à ce titre en 2014 sera donc égal à la dotation 2013.

Ces nouvelles recettes fiscales attribuées en substitution de la dotation antérieure vont ainsi augmenter la part des ressources fiscales dans le budget et réduire d'autant la part des dotations. Selon le Gouvernement, cette réforme permettra d'élever le ratio d'autonomie financière des régions<sup>13</sup> à 57,9% (pour 54,3% en 2011 contre 67,4% pour les départements et 64,9% pour les communes).

Celui-ci devrait progresser encore davantage compte tenu du dispositif envisagé par le Gouvernement pour le financement des primes d'apprentissage (également partiellement compensé par une fraction de TICPE, cf. infra).

Toutefois le potentiel d'évolution de ces nouvelles ressources n'est que partiel et en tout état de cause ne bénéficiera au budget régional qu'à compter de 2015.

<sup>10</sup> L'Etat perçoit aujourd'hui, en contrepartie du service de recouvrement qu'il rend aux collectivités territoriales et des dégrèvements qu'il prend à sa charge, des frais de gestion dont le taux global s'élève à 1 % sur la TH due au titre d'une résidence principale, 4,5 % sur la TH due au titre d'autres locaux, 3 % sur la CFE et 1 % sur la CVAE.

<sup>11</sup> En 2014 sera reversée aux régions une fraction de TICPE obtenue par application aux consommations totales de carburants en 2012 sur le territoire national les fractions de tarif suivantes : 0,79€/hl pour les supercarburants sans plomb et 0,56€/hl pour le gazole, soit un produit égal en 2014 à 300,355 M€

<sup>12</sup> Soit 12,96859% pour la Région Ile-de-France.

<sup>13</sup> Rapport entre les ressources propres et les ressources totales.

### 2.3.3.Des dotations de l'Etat en baisse à périmètre constant

A périmètre constant, la baisse des dotations de l'Etat serait de l'ordre de -4,0%. Compte tenu du remplacement de la DGD Formation Professionnelle et apprentissage par des ressources fiscales, cette baisse est encore plus marquée (-15,5% par rapport au BP 2013).

Les perspectives établies à ce stade sont conformes aux dispositions inscrites au PLF 2014 et tiennent compte de la baisse de la DGF des Régions ainsi que des premières mesures de réforme du financement de l'apprentissage.

Toutefois, si les modalités de la baisse de la DGF des Régions ont été définitivement actées dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, les modalités de la réforme de la prime aux employeurs d'apprentis n'étaient pas complètement arrêtées lors de la publication du PLF. Un amendement du Gouvernement, adopté par l'Assemblée Nationale, vient de les préciser.

Pour ce qui concerne les autres dotations (DGD, dotation régionale d'équipement scolaire, COM apprentissage, dotation pour perte de compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale), les orientations budgétaires retiennent l'hypothèse d'un maintien en valeur (+0,0% par rapport au BP 2013).

- **Une baisse cumulée sur deux ans de la DGF forfaitaire**

L'article 72 du PLF 2014 organise la répartition de la baisse des concours financiers de l'État de 1,5 Md€ en 2014 comme prévu dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales. Une baisse de 1,5 Md€ supplémentaire est prévue en 2015.

Pour les régions, cette baisse représente une perte de 184 M€ en 2014 et sera imputée sur la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Après calcul de la minoration appliquée aux régions d'outre-mer, la baisse de la dotation forfaitaire sera répartie entre les régions au prorata de leurs recettes totales<sup>14</sup> telles que constatées au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles.

En 2014, l'incidence pour notre collectivité est évaluée à environ -30,0 M€ par rapport au BP 2013 et devrait être de -60,0 M€ en 2015.

- **Les premières mesures de la réforme du financement de l'apprentissage en discussion dans le cadre du PLF 2014**

Le PLF 2014 engage les premières mesures de réforme du financement de l'apprentissage qui précèdent une réforme d'envergure qui devrait être finalisée en loi de finances rectificative de décembre 2013.

L'article 77 du PLF 2014 prévoit d'une part la suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) reversée aux employeurs d'apprentis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'ensemble des contrats d'apprentissage signés avant cette date, continuera toutefois à ouvrir droit au versement d'une prime que l'Etat s'engage à compenser aux régions. Cette compensation serait fonction des effectifs régionaux d'apprentis ayant conclu un contrat avant le 01/01/2014 sur la base d'un barème tenant compte de la taille de l'entreprise et de l'année de formation.

---

<sup>14</sup> Il s'agit en l'espèce des recettes hors emprunt et hors prélèvement FNGIR pour la Région Ile-de-France.



Cet article prévoit également la création d'une prime d'apprentissage versée par les régions aux employeurs d'apprentis dans les entreprises de moins de onze salariés. Les régions détermineraient elles-mêmes le montant de cette prime qui ne pourrait être inférieure à 1 000 € par année de formation ainsi que les modalités d'attribution. La compensation de cette nouvelle prime serait fonction du nombre d'apprentis au 31/12/2013, avec une période de transition 2014-2016.

Le PLF prévoit que le financement de ces compensations sera assuré par l'intermédiaire du CAS FNDMA. Toutefois, un amendement du Gouvernement a été adopté à l'Assemblée Nationale prévoyant des ressources complémentaires pour financer la compensation des primes.

Aux termes de cet amendement, la compensation ICF (évaluée au total à 431 M€ au total pour l'ensemble des régions contre 550 M€ en 2013) serait financée à hauteur de 264 M€ par de la DGD, à hauteur de 117 M€ par de la TICPE et pour le solde, soit 50 M€, sur les ressources disponibles du CAS FNDMA. Au-delà, le montant de 250 M€ financé sur les ressources du CAS en 2013 et couvrant les dépenses supplémentaires des régions pour l'apprentissage serait maintenu, le montant du CAS restant fixé comme en 2013 à 810 M€<sup>15</sup>.

Si les enveloppes totales de compensation semblent arrêtées, les modalités exactes de répartition de cette compensation entre régions sont encore en discussion à ce jour entre l'Etat et les Régions.

Pour la Région Ile-de-France, le dispositif en discussion au PLF pourrait conduire en 2014 au total à une baisse équivalente à environ 15% de la dotation ICF soit environ -18,0 M€. C'est à ce stade l'hypothèse qui a été retenue dans ces orientations budgétaires.

**Le montant des dotations s'établirait autour de 1,0 Md€, contre 1,2 Md€ au BP 2013, soit une baisse de 15,5%.**

#### 2.3.4. Une diminution des recettes diverses limitée par une reprise de provision

En 2014, les recettes diverses devraient enregistrer une baisse par rapport au BP 2013 (-6,4% environ). Toutefois, grâce à la reprise de la provision constituée en 2013 au titre de l'excédent de fiscalité directe, le total de ces recettes diverses progresserait significativement en 2014 de BP à BP.

- **Des recettes diverses en baisse**

La Région devrait bénéficier d'une légère hausse des reversements au titre du FSE relatifs aux projets en cours de la programmation 2007-2013. Il est à noter que ces orientations budgétaires ne prennent pas en compte à ce stade l'impact du transfert de la gestion des fonds européens aux Régions pour la prochaine programmation 2014-2020, étant entendu que les modalités de ce transfert n'ont pour l'heure pas encore été arrêtées.

Cette progression sera toutefois insuffisante à compenser la baisse attendue du reversement au titre du FCTVA par rapport à la prévision du BP 2013, la baisse des recettes sur créances du fait de la baisse des taux anticipés pour la période, ainsi que la baisse des recettes d'origines diverses.

- **Une reprise exceptionnelle de provision**

Dans un souci de bonne gestion financière, prudente et transparente, l'Exécutif a souhaité provisionner l'excédent exceptionnel constaté au titre de la fiscalité directe en 2013 (CVAE+IFER-

<sup>15</sup> Cette somme permettrait ainsi de financer le FNDMA (1<sup>ère</sup> section et 2<sup>ème</sup> section) à même hauteur qu'en 2013 et de compenser les dépenses supplémentaires des régions pour l'apprentissage comme en 2013.

FNGIR-péréquation CVAE) en prévision des charges nouvelles importantes que devra supporter le budget régional dès 2014. Cette provision sera reprise au BP 2014 afin de couvrir les hausses anticipées du prélèvement au titre de la péréquation.

**Le montant des recettes diverses pour 2014 s'établirait ainsi autour de 0,3 Md€ hors reprise sur provision, soit à près de 0,4 Md€ compte tenu de la reprise de cette provision.**

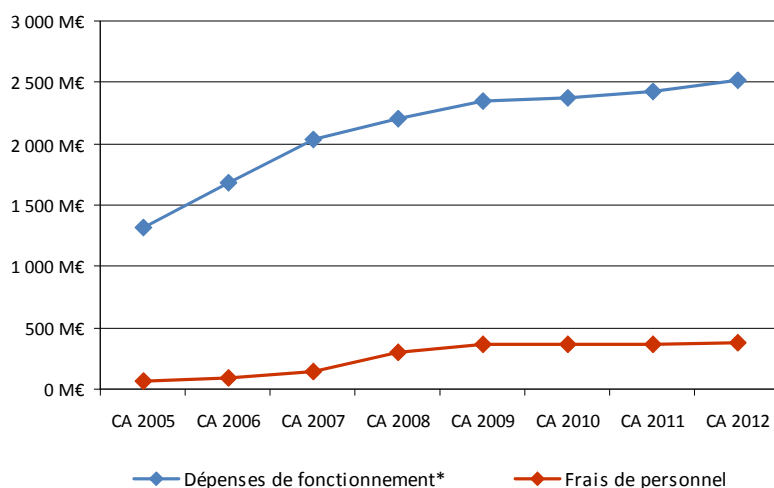
**Au total, les recettes permanentes de la Région en 2014 devraient avoisiner 4,03 Md€, soit une légère progression de +1,2% environ par rapport au BP 2013.**

## 2.4. Les perspectives pluriannuelles

### 2.4.1. Les déterminants de l'évolution des dépenses de personnel

Entre 2012 et 2013, les dépenses de personnel<sup>16</sup> inscrites au budget primitif ont augmenté de 2,6% passant de 385,1 M€ à 395,1 M€. Cette progression globale, supérieure à la moyenne observée en métropole (+2,1%), s'inscrit dans un contexte régional spécifique de déprécarisation et de revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C des lycées : il convient de souligner qu'en Ile-de-France, les dépenses de personnel par habitant restent à 33 €/habitant contre 48 €/habitant en France métropolitaine hors Corse ; de même elles ne représentent que 14,2% des dépenses de fonctionnement contre 16,8% en moyenne.

Depuis les derniers transferts intervenus en 2009, la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement est stable autour de 15%. Alors que les taux d'augmentation des frais de personnel étaient largement supérieurs entre 2006 et 2009 à ceux de l'ensemble des dépenses, ils ont pu être contenus et même être légèrement inférieurs à la croissance globale des dépenses de fonctionnement en 2009 et 2011.



Le ressaut de croissance des charges de personnel entre les exercices 2011 et 2012 (+4,2%) marque l'effet des dispositions statutaires obligatoires (glissement vieillesse technicité par exemple) ainsi que l'impact sur 2012 de l'évolution du régime indemnitaire des agents du siège et des lycées mais aussi de diverses mesures d'amélioration du service public dans les établissements scolaires.

<sup>16</sup> Source : DGCL - Les budgets primitifs 2013 des régions. Les frais de personnel figurent au chapitre globalisé 012 de la M71.

La dynamique n'est pas propre à la Région Ile-de-France qui présente une évolution sur les trois dernières années plus contenue que celle des autres régions, elles-mêmes singulières au regard des autres collectivités territoriales en raison des transferts massifs de personnel occasionnés par la loi du 13 août 2004.

Les déterminants d'évolution des dépenses de personnel tiennent à la fois de la législation et de la réglementation concernant l'emploi public et d'une politique régionale de ressources humaines construite autour de deux objectifs : maîtriser la dépense en optimisant les ressources disponibles et réussir l'intégration des agents techniques des lycées.

Concernant le premier volet, nonobstant le maintien de la valeur du point d'indice sur les exercices 2011 et 2012, plusieurs textes réglementaires ont récemment pesé sur la masse salariale. Parmi les principales mesures, et par ordre décroissant d'impact sur les collectivités<sup>17</sup>, les relèvements successifs du minimum de traitement liés à la revalorisation du SMIC, l'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL décidée fin décembre 2012 et qui devrait s'étendre jusqu'en 2016, ou encore les mesures d'uniformisation des carrières, recrutements et avancement de grade des rédacteurs territoriaux.

Selon la Cour des Comptes « les mesures décidées au niveau national représenteraient plus de 40% de l'augmentation des dépenses de personnel des collectivités locales ou plus de 30% si l'on exclut la prime d'intéressement à la performance ».

Cette estimation recoupe les données budgétaires avancées sur le secteur du Personnel et des Ressources humaines lors du projet de budget 2013<sup>18</sup>. En effet, l'augmentation du budget consacré à la rémunération du personnel du siège et à celle des agents techniques titulaires des lycées, évaluée à +9,17 M€ relevait pour 41,2% de l'effet de mesures obligatoires ou réglementaires (revalorisation du SMIC et de la grille des catégories C, GVT, GIPA, revalorisation des pensions civiles, augmentation de la cotisation CNFPT,...) et pour 58,8% de mesures régionales (revalorisation du point d'IAT, revalorisation du régime indemnitaire...). Ces effets continueront d'impacter fortement l'évolution de la masse salariale de la Région en 2014 et en 2015.

La Région conserve la maîtrise de plusieurs leviers d'évolution de la masse salariale. La gestion optimisée des postes budgétaires en est un qui a permis de piloter l'augmentation des effectifs tout en prenant en compte les évolutions de structure et l'impact de nouvelles politiques. Les besoins sont prioritairement pourvus par redéploiement de postes, notamment dans les lycées. L'échelonnement de la réduction des écarts de rémunération entre les agents régionaux en est un autre afin de concilier égalité de traitement et maîtrise des dépenses.

#### **Quel impact attendre de la future loi de décentralisation en matière de transfert de personnel**

L'évolution de la part consacrée aux dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement doit s'apprécier à compter de 2009, année au cours de laquelle se sont effectués les derniers transferts liés à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires déposé le 10 avril 2013 prévoit le transfert ou la mise à disposition d'agents de l'Etat dans des proportions beaucoup plus mesurées que lors des précédentes lois de décentralisation.

En matière de formation professionnelle ou de coordination du service public de l'orientation les effectifs devraient restés très limités. Le transfert d'agents le plus important et également le plus complexe dans sa mise en œuvre est potentiellement celui lié à la décentralisation de la gestion des fonds européens.

<sup>17</sup> Cf. Cour des comptes, « Les finances publiques locales », Rapport public thématique – octobre 2013.

<sup>18</sup> Projet de budget 2013– Annexe 1 Administration générale.

Des dispositions particulières sont prévues en raison de la spécificité et de la technicité requise pour la gestion des fonds. Elles constituent un enjeu pour la Région, qu'il s'agisse de l'évaluation des effectifs nécessaires à l'exercice de ces missions, des modalités pratiques des transferts ou de leur calendrier. Le risque de devoir créer de nombreux emplois est significatif. La loi nécessitant des textes d'application, on peut estimer au mieux que la situation sera éclaircie au second semestre 2014.

#### 2.4.2. Le poids croissant des charges obligatoires de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement liées à des contributions ou au versement de participations obligatoires connaissent un fort dynamisme sur la période 2009-2013 avec un taux moyen de croissance annuelle de 2,3 % et une augmentation en valeur absolue de plus de 180 M€.

Leur croissance a été permise par l'augmentation à due concurrence du total des crédits de fonctionnement (hors chapitres financiers) ce qui explique la stabilité de la part prise par ces dépenses obligatoires à l'échelle de la section de fonctionnement.

##### Evolution des dépenses obligatoires versées par la Région

En M€

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	Taux de croissance moyenne annuelle
Contribution au STIF	562,50	577,81	593,41	604,09	615,57	2,3%
Tarifification sociale	117,05	126,55	130,76	134,68	139,12	4,4%
Apprentissage (hors mesures d'accompagnement)	258,38	263,10	287,23	309,03	304,75	4,2%
Formation professionnelle	203,10	198,51	186,50	183,75	187,33	-2,0%
Formations sanitaires et sociales	160,55	157,81	160,55	165,36	169,11	1,3%
Ressources humaines	378,61	381,70	387,08	402,31	414,80	2,3%
Lycées**	192,27	188,63	192,02	214,07	212,11	2,5%
<b>Total dépenses obligatoires</b>	<b>1 872,46</b>	<b>1 894,10</b>	<b>1 937,54</b>	<b>2 013,28</b>	<b>2 042,77</b>	<b>2,2%</b>
Autres dépenses de fonctionnement (hors dette)	471,33	476,04	491,20	498,78	529,10	2,9%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 343,79</b>	<b>2 370,14</b>	<b>2 428,74</b>	<b>2 512,07</b>	<b>2 571,87</b>	<b>2,3%</b>
<b>Part des dépenses obligatoires</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>79%</b>	

Elles représentent 80% du total des crédits hors dette en 2012 et constituent à ce titre un important facteur de rigidité alors même que les déterminants de croissance de ces différents postes budgétaires seront de plus en plus difficiles à contenir.

De fait, l'augmentation de ces dépenses peut résulter de facteurs difficiles à anticiper et à ajuster. Il en est ainsi de l'augmentation des effectifs en formation initiale (lycées, apprentissage), de celle des jeunes stagiaires de la formation professionnelle, des engagements de long terme pris en matière de politique tarifaire dans les transports ou plus généralement liées à l'augmentation de l'offre dans le cas de la contribution au STIF, ou enfin de la mise en œuvre de mesures réglementaires ou propres à la Région touchant sa masse salariale (voir infra).

La Région doit donc s'attendre à rester soumise à une pression à la hausse de ses charges, par ailleurs représentatives de ses compétences et de sa capacité à développer une politique ambitieuse, assumée et revendiquée dans les domaines où s'impose l'exigence d'une plus grande justice sociale et d'une réduction des inégalités.

C'est particulièrement vrai en matière de formation professionnelle initiale, qu'il s'agisse du développement de l'apprentissage reconnu comme l'une des clefs de la bataille pour l'emploi des jeunes, de l'accompagnement des formations sanitaires et sociales, porteuses d'une forte ambition sociale et économique ou encore du bon maillage de l'enseignement professionnel dans l'ensemble des lycées franciliens valorisé dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

Les compétences régionales doivent par ailleurs s'accroître dans le cadre du projet de loi relatif à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et à la promotion de l'égalité des territoires dont l'examen va débiter. Cette extension dont l'objectif affiché est de rechercher une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle devrait générer de nouvelles dépenses<sup>19</sup>.

La tendance est identique s'agissant des dépenses de fonctionnement consacrées au transport en commun. La contribution au fonctionnement du système de transport francilien devrait ainsi croître autour de +1,8% l'an, en raison, d'une part, de la mise en service d'un grand nombre d'infrastructures liées au plan de mobilisation et au plan de renfort bus voté en mai 2013 et, d'autre part, du lancement de plusieurs grands projets d'infrastructures, liés au Nouveau Grand Paris, qui ne manqueront pas d'avoir un impact significatif au delà de 2015 (tramways, prolongement de la ligne 14, ligne 15 et Eole à l'Ouest notamment).

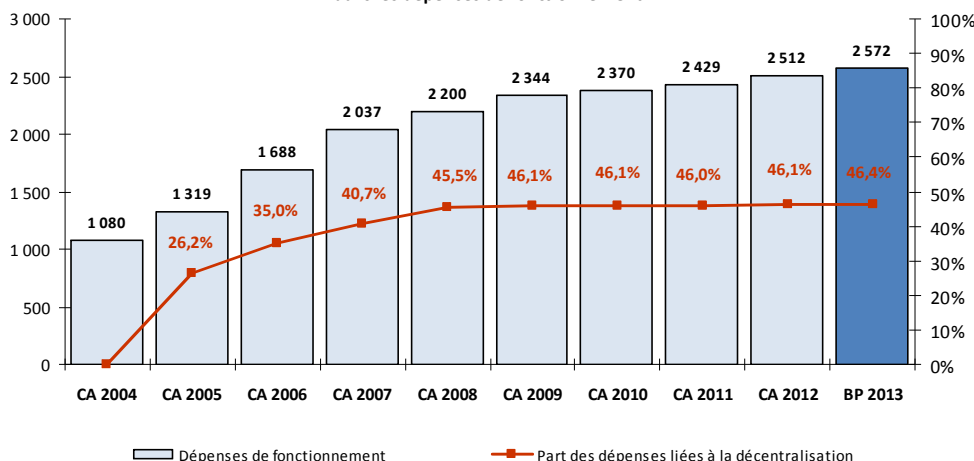
L'augmentation s'étend, en cette période d'incertitude et de sortie progressive de crise économique, à la participation régionale au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Ile-de-France dont le nombre de bénéficiaires a cru de 5,3% entre 2011 et 2012 jusqu'à concerner plus de 622.000 personnes.

### Les dépenses de fonctionnement liées à l'acte II de la décentralisation

Les dépenses liées à des compétences transférées par la loi de décentralisation d'août 2004 ont connu en 2012 un taux d'évolution (+3,7%) très proche de celui constaté pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement hors charges de la dette (+3,4%). Il confirme le schéma d'une stabilisation autour de 46% de leur part prise dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement hors dette.

Leur croissance résulte désormais pour l'essentiel d'une politique volontariste, assumée et revendiquée par la Région sur ces différents domaines de compétence. Parmi les mesures qui ne font pas l'objet de compensation de l'Etat, il est notamment possible de citer le développement de l'offre nouvelle en matière de transports en commun, les mesures en faveur des agents techniques titulaires des lycées ou encore la décision d'aligner les bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur.

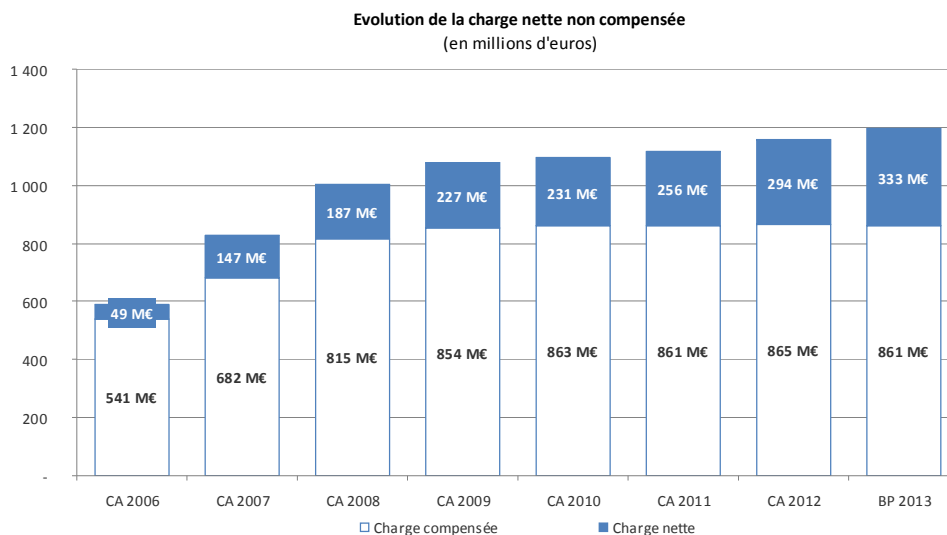
Evolution des dépenses de fonctionnement (en M€)  
Part des dépenses liée à l'acte II de la décentralisation  
dans les dépenses de fonctionnement



<sup>19</sup> A ce stade, le projet de loi propose six évolutions : le transfert de la formation professionnelle de certains publics spécifiques (personnes souffrant d'un handicap, placées sous main de justice ou encore de résidents français à l'étranger, achat public de formation pour le compte des autres collectivités publiques ; approfondissement des compétences en matière de financement de la rémunération des stagiaires ; habilitation des organismes assurant un accompagnement personnalisé des personnes en difficulté ; extension en matière de formations sanitaires et sociales.

La tendance à une stabilisation de la part prise par ces dépenses dans l'ensemble des dépenses réelles ne doit pas occulter l'accroissement du coût net cumulé de la décentralisation, soit plus de 1 720 millions d'euros de charge nette à fin 2013.

En effet, et quels que soient les motifs de l'évolution de ces dépenses (changement de contexte économique, mauvaise évaluation initiale de la charge ou remise à niveau des politiques transférées), la compensation via une fraction de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) n'évolue plus que marginalement depuis 2008.



Au regard de la dynamique de ces dépenses, le déficit de compensation constitue l'un des facteurs explicatifs de la baisse sensible de l'épargne nette sur la période qui est passée de 794,9 M€ en 2004 (soit un taux d'épargne de 37,6%) à 463,4 M€ en 2012 (soit un taux d'épargne de 13,6%).

La contraction de l'autofinancement conjugué à la faible autonomie fiscale des régions explique le recours choisi et maîtrisé à l'emprunt pour maintenir le niveau d'investissement de la collectivité, et au-delà la hausse de l'encours de dette.

La croissance programmée des charges obligatoires de fonctionnement se heurte déjà à une progression moins rapide des produits, en partie liée à la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 qui a fait quasiment perdre tout pouvoir fiscal à la Région et au gel des dotations de l'Etat depuis 2008.

Il en résulte un « effet de ciseau », c'est-à-dire la perte de marges de manœuvre sur la section de fonctionnement et la détérioration du taux d'épargne préjudiciable à l'investissement que devrait mécaniquement accentuer la baisse des dotations de l'Etat en 2014 (-184 M€ répartis sur l'ensemble des Régions) et en 2015.

Le Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales a entendu la volonté des régions de retrouver une autonomie financière en annonçant le renforcement du dynamisme des ressources dès le projet de loi de finances pour 2014. Comme évoqué supra, ce dernier prévoit ainsi le remplacement de la DGD Formation professionnelle par une ressource composée au deux tiers de frais de gestion perçus aujourd'hui par l'Etat au titre des impositions locales et d'un tiers de TICPE.

Prendre en compte la faiblesse des marges de manœuvre sur les recettes et poursuivre simultanément le soutien à l'investissement sans dégrader la situation financière de la Région

oblige à une gestion toujours rigoureuse et à la maîtrise des crédits ouverts sur les secteurs ne relevant pas des dépenses obligatoires, dans le respect des priorités régionales.

### 2.4.3. La croissance attendue des dépenses d'investissement

L'arrivée à maturité d'un nombre croissant d'opérations, sur lesquels s'est déjà engagée la Région, d'une part, et les priorités réaffirmées, d'autre part, notamment dans le domaine des transports et des mobilités avec la signature du protocole Etat – Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris (CR 55-13) et le nouveau programme prévisionnel d'investissement dans les lycées, vont conduire à accroître les dotations budgétaires en crédits de paiement d'investissement dans les années qui viennent.

La part des dépenses réelles d'investissement (hors amortissement de la dette) est relativement stable dans le budget de la Région depuis 2010, avec une moyenne proche de 40 % de l'ensemble des dépenses réelles (hors charge et amortissement de la dette).

Le besoin en crédits de paiement d'investissement (CPI) est lié d'une part au lancement d'opérations nouvelles, d'autre part à la poursuite ou l'achèvement des projets des années antérieures.

A cet égard, les restes à mandater (RAM)<sup>20</sup> restent constants. Le stock des RAM sur AP affectées s'élève à 6,235 Md€ au 31 décembre 2012, soit un ratio de couverture de 3,80 ans (3 ans et 9 mois), là aussi identique à 2011<sup>21</sup>. Ce ratio signifie que si la consommation des CP se poursuivait au cours des années pour un montant égal à 2012, le stock actuel d'AP serait épuisé au bout de 3 ans et 9 mois. Compte tenu des rythmes de mandatement observés dans le passé, le stock devrait s'épuiser à un rythme inférieur à ce rythme théorique.

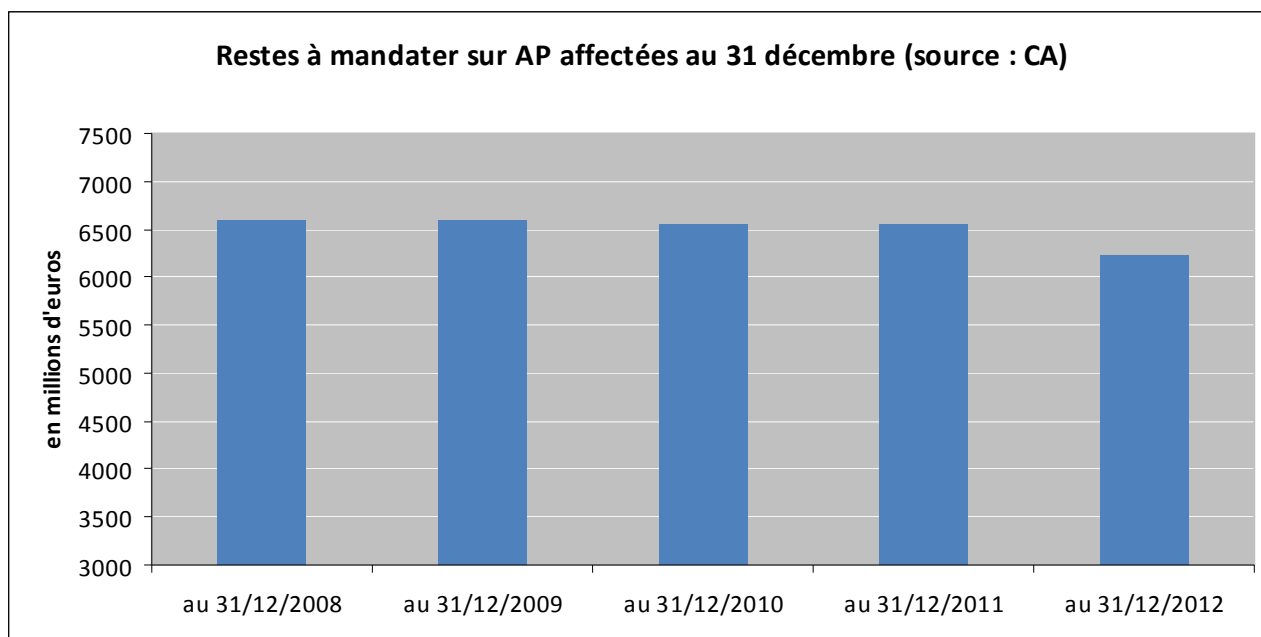
Plus de la moitié des restes à mandater sur AP affectées (64%) se concentre sur les transports et mobilités (2,705 Md€) et sur l'enseignement secondaire (1,266 Md€) alors même que ces secteurs ont mobilisé 57% des crédits de paiement mandatés en 2012 (935,6 M€).

Le montant de restes à mandater reste globalement constant ces dernières années à hauteur de 6,5 Md€, avec une légère baisse sur l'année 2012, avec un stock de RAM qui est passé de 6,55 Md€ au 31 décembre 2011 à 6,235 Md€ au 31 décembre 2012.

---

<sup>20</sup> Le montant des restes à mandater sur AP affectées au 31 décembre de l'exercice sur affectation est calculé par comptabilisation des différents mouvements sur un exercice donné sur le stock disponible d'affectations non couvertes par des crédits de paiement en début de période.

<sup>21</sup> Source compte administratif 2012.



Ce maintien d'un niveau de RAM élevé témoigne du poids des engagements passés et représente une charge qu'il sera nécessaire de couvrir par l'ouverture de CPI sur les années à venir.

Sur les CP consommés en 2012, près de 89 % visent à couvrir des AP affectées sur des millésimes antérieurs avec des RAM qui remontent jusqu'aux années 1993, soit plus de 20 ans par rapport au présent exercice budgétaire.

Les niveaux d'affectation très élevés sur les années passées ont conduit à la formation d'un stock de RAM conséquent. En effet le pilotage du niveau des RAM passe, en amont, par la maîtrise du montant d'AP ouvert et affecté chaque année.

#### 2.4.4. Une faible hausse attendue des recettes permanentes d'ici 2016

En recettes, l'analyse prospective 2014 à 2016 confirme la contrainte qui pèse sur les recettes permanentes. Ainsi entre 2014 et 2016, l'évolution des recettes régionales devrait rester faible avec une progression moyenne de l'ordre de +14,5 M€/an (+0,4%) qui s'explique par une deuxième année de baisse des dotations de l'Etat en 2015, dont les effets sont toutefois en partie compensés par une progression attendue des ressources d'origine fiscale.

- **Une baisse des dotations de l'Etat**

A horizon 2016, les dotations de l'Etat devraient poursuivre leur baisse à hauteur de -1,6% / an en moyenne (soit une évolution des dotations régionales 2015/2014 de -3,1% et 2016/2015 de -0,1%).

Conformément aux dispositions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la DGF forfaitaire totale des régions sera de nouveau réduite de 184 M€ en 2015, soit une nouvelle baisse de l'ordre de 30,0 M€ pour la Région Ile-de-France.

En ce qui concerne la compensation versée par l'Etat pour les primes d'apprentissage, en l'état actuel des informations disponibles, l'hypothèse retenue est celle du maintien en valeur sur la période de la recette prévue à ce titre pour 2014.

Les autres dotations de l'Etat sont stabilisées en valeur à ce stade.



- **Une légère progression attendue des ressources fiscales**

Cette progression (+2,7% en moyenne annuelle sur la période 2014-2016) repose sur l'anticipation de la reprise économique, sur l'aboutissement de la réforme de la RCB, ainsi que sur les nouvelles ressources fiscales perçues en compensation de la suppression de la DGD formation professionnelle.

A horizon 2016, la prospective pluriannuelle retient une hypothèse de croissance de la CVAE de l'ordre de 2,9% par an<sup>22</sup> en moyenne entre 2014 et 2016 et tient compte des modalités de reversements de la CVAE aux collectivités.

Pour ce qui est du produit de la taxe sur les cartes grises, l'hypothèse retenue est une progression moyenne de +2,4%/an sur la période 2014-2016, correspondant à une reprise des ventes de véhicules neufs anticipée par les spécialistes du secteur.

La progression des autres recettes fiscales (+1,6%/an en moyenne sur la période) est également portée par la poursuite de la progression de la RCB jusqu'en 2015, année à compter de laquelle les mesures de lissage de la hausse des tarifs, adoptées en LFR 2011, arrivent à terme. Le produit de RCB est évalué pour 2015 à 200 M€, soit un niveau de recette conforme aux objectifs fixés par le Protocole d'accord sur les Transports de janvier 2011 qui prévoyait une recette supplémentaire affectée, consécutive à la réforme de 2010, de 113 M€/an (soit, compte tenu d'un produit moyen avant réforme de 87 M€/an, une recette régionale totale de 200 M€/an en moyenne).

Le potentiel d'évolution des deux nouvelles ressources fiscales perçues en substitution de la DGD formation professionnelle à compter de 2014 (part de TICPE et frais de gestion de la fiscalité directe) a également été pris en compte.

Pour ce qui concerne la part TICPE, une projection de l'évolution des consommations nationales de carburants constatée conduirait à une baisse moyenne de cette part de -0,6%/an. A contrario, la part frais de gestion pourrait bénéficier à la fois de l'augmentation de l'assiette des trois fiscalités (éventuellement la baisse pour ce qui est de la CVAE) ainsi que d'éventuelles augmentations des taux adoptées par le bloc communal pour ce qui est des frais de gestion de la CFE et de la TH. Selon les évaluations préalables associées au PLF, les frais de gestion de la taxe d'habitation ont ainsi progressé de 5,9% entre en 2010 et 2012 en moyenne, et les frais de gestion de la CVAE et de la CFE de 3,8%. En retenant l'hypothèse d'une évolution moyenne de la part frais de gestion à +3,8%/an, le total de la compensation (TICPE+frais de gestion) progresserait au rythme d'environ +2,5%/an à compter de 2015, soit près de +3,0M€ par an pour l'Ile-de-France.

Les autres recettes sont pour l'essentiel plafonnées (la TICPE hors modulation est plafonnée au niveau du droit à compensation, la taxe sur les bureaux est plafonnée à 183 M€) ou assises sur une assiette peu dynamique voire dégressive (le produit des deux modulations TICPE est estimé en baisse d'environ -0,4%/an en moyenne).

**Au total, en moyenne sur 2015 et 2016 les recettes permanentes s'établiraient autour de 4,07 Md€.**

#### 2.4.5. La dette et les équilibres financiers

Le niveau de l'emprunt doit rester compatible avec les équilibres financiers à moyen terme. Pour garantir à la région Ile-de-France une structure de financement soutenable et lui permettre d'inscrire dans la durée les moyens nécessaires à son action, il convient de continuer à maîtriser l'endettement de façon à éviter que la charge de la dette et son remboursement aient un effet d'éviction sur les politiques régionales au service des franciliens.

<sup>22</sup> Hypothèse fondée sur les prévisions de l'Etat pour l'évolution du PIB en valeur entre 2013 et 2015, majorées de 0,5 point pour tenir compte du différentiel d'évolution du PIB francilien.

Les objectifs fixés l'an dernier sont ainsi réaffirmés. Le total des dépenses et le montant de l'emprunt doivent être fixés de sorte que :

- L'encours de dette à horizon de la fin 2015 ne dépasse pas 5,5 Mds€ ;
- Le taux d'épargne soit stabilisé autour de 20% pour ce qui est du taux d'épargne brute ;
- La capacité d'autofinancement représente autour de 50% des dépenses d'investissement ;
- La capacité de désendettement se situe autour de 7,5 ans.

C'est dans ce cadre que s'inscrira le projet de BP 2014 qui visera à préserver un niveau élevé d'intervention et d'investissement malgré la faible dynamique des ressources.

Ainsi l'enveloppe d'emprunt 2014 sera fixée à un niveau voisin de celle ouverte au BP 2013.

### **3. Un budget 2014 qui conforte les moyens d'intervention de la Région en faveur d'un modèle durable de développement au service de l'emploi et de la transition écologique**

#### **3.1. Des moyens orientés prioritairement vers l'investissement et le développement de l'Ile-de-France**

Avec un budget annuel d'environ 4,5 Md €, la Région exerce ses compétences légales, qu'elle a souhaité élargir à d'autres secteurs d'intervention complémentaires qu'elle ne considère pas comme optionnels, mais bien comme nécessaires pour les Franciliens, les acteurs du développement et les territoires, faisant d'elle une collectivité reconnue et légitime.

Son intervention est à la fois stratégique, avec la réalisation de grands schémas d'organisation, et opérationnelle, en contribuant à l'investissement public et au fonctionnement de nombreux services. Son action s'articule autour du développement économique (aides économiques aux entreprises, élaboration de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation), de l'aménagement du territoire, des transports (élaboration d'un schéma régional des infrastructures et des transports, participation aux projets structurants), de l'éducation secondaire et supérieure et des formations sanitaires et sociales – FSS (469 lycées, 450 000 lycéens, plus de 600 000 étudiants dont 40 000 en FSS), de la formation professionnelle (chaque année, plus de 100 000 apprentis et près de 140 000 professionnels qui suivent une formation continue) avec en permanence une priorité portée aux questions environnementales.

En plus d'assumer pleinement ses compétences légales, la Région est fortement ancrée dans la réalité de la vie quotidienne des Franciliens dans un contexte de crise qui creuse les inégalités dans une Région pourtant forte en potentiel, et participe pleinement à l'effort de redressement impulsé par le gouvernement depuis 2012 dans un esprit de justice sociale. Son action sur le logement, social notamment, est décisive en lien avec sa participation à la politique de la Ville et au renouvellement urbain. La Région intervient pour garantir la qualité de vie et l'épanouissement de chacun, en développant des secteurs comme le sport, la culture (cinéma, spectacle vivant, lecture), les loisirs (bases de loisirs et de plein air...), le tourisme, la sécurité, le développement social et la lutte contre les discriminations. La Région Ile-de-France a assumé un rôle tout particulier et de grande ampleur en matière de planification stratégique, en adoptant le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, véritable cadre de cohérence de toutes les politiques régionales, dessinant de manière concrète le visage de l'Ile-de-France de demain. Le projet de budget 2014 affirmera très largement sa priorité en faveur des investissements pour un modèle durable de développement au service de l'emploi.

#### **3.2. Une mobilisation pour l'emploi à travers un modèle durable de développement pour la conversion écologique et sociale**

##### **3.2.1. Une politique volontaire tournée vers la croissance et l'emploi**

- En adoptant sa **Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI)** en juin 2011, la Région s'est engagée en faveur d'un soutien renforcé aux PME franciliennes. C'est cet axe qu'il convient donc de consolider en 2014, afin de produire un véritable effet de levier en faveur du développement économique francilien.

2014 est la dernière année de mise en œuvre de cette stratégie dont les orientations majeures visent le maintien et le renforcement de l'excellence francilienne. La Région soutiendra notamment les évolutions structurelles des PME/PMI en accompagnant leur transition écologique et sociale

tout en améliorant leur compétitivité. Cela passe notamment par le renforcement de la structure financière des entreprises, la valorisation de leur potentiel d'innovation, l'anticipation et l'accompagnement des difficultés, le développement solidaire des activités et des territoires.

La Région poursuivra son effort de financement et d'accompagnement de la création et du financement des entreprises, avec le meilleur effet de levier possible sur la mobilisation complémentaire de ressources financières privées. La Région renforcera ses dispositifs de capital amorçage et investissement, prêts d'honneur, garanties d'emprunt, primes aux créateurs ADIE, primes et avance remboursable SCOP et aides aux entreprises en difficultés (nouveau dispositif Rebonds).

Le nouveau dispositif d'anticipation et d'accompagnement des entreprises en difficulté « Rebonds » et la création de fonds d'investissement dédiés au numérique et à la « Silver Economy » seront tout particulièrement dotés. De manière complémentaire, les opérateurs du financement des entreprises, partenaires de la Région, seront également soutenus

Le bouquet d'aides PM'up sera significativement renforcé afin d'accompagner plus de PME/PMI à potentiel de croissance et de création d'emplois. Les nouvelles dispositions Haute Qualité Sociale seront pleinement appliquées à l'ensemble des nouvelles PME/PMI candidates.

Les crédits consacrés à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'Innovation Sociale seront renforcés. Cela permettra de poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien aux 43 couveuses et coopératives d'activités et d'emplois, la poursuite des partenariats avec France Active, l'Adie et l'Urscoop afin de faciliter le financement de la création/développement/transmission des entreprises de l'ESS, la poursuite du soutien à l'Atelier et l'élargissement des soutiens aux projets socialement innovants et aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

L'aide au développement du territoire numérique sera accentuée et plus des deux tiers de ce budget seront dédiés aux opérations d'infrastructures haut débit, qu'il s'agisse de capillarisation de réseau haut débit existant, d'extension de réseau Très Haut Débit universitaire ou de mise en œuvre concrète des premiers Schémas Directeurs d'Aménagement du Territoire National (SDTAN) en partenariat avec les départements concernés.

- En matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'emploi, ce projet de budget la Région entend placer au cœur de ses actions la sécurisation des parcours professionnels, parce qu'il considère la formation tout au long de la vie comme un droit pour tous les Franciliens, mais également un levier stratégique pour le devenir économique régional.

L'année 2014 verra la consolidation de la capacité et de la rapidité d'intervention régionale au plus près des actifs, des employeurs et des territoires franciliens. Dans cette perspective, un le travail de partenariat sera poursuivi afin de rendre les dispositifs régionaux plus efficaces et plus visibles, pour mieux répondre aux besoins en compétences et en qualification des franciliennes et des franciliens.

Les dispositifs d'orientation, d'insertion professionnelle, de formation continue, d'apprentissage et d'accompagnement dans emploi de la Région contribuent pleinement à la politique nationale en faveur de l'emploi. Le futur Acte III de la décentralisation et la réforme de la formation professionnelle, fera de 2014 une année d'affirmation de la compétence des Régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, avec l'attribution de nouvelles compétences, notamment sur le champ du service public de l'orientation mais également des publics.

Le budget de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi pour 2014 traduit donc les ambitions du Conseil régional et prépare l'avenir, au travers d'une cohérence accrue des politiques d'Orientation, de Formation et d'Emploi, par un pilotage régional réunissant l'Etat et les partenaires sociaux.

Concernant la formation professionnelle continue, le projet de budget 2014 se fixe notamment pour objectifs :

- de conforter la mise en œuvre du service public régional de formation et d'insertion professionnelles, avec un développement fort des expérimentations, de l'accompagnement individuel et de soutiens aux initiatives locales ;
- de soutenir les réseaux qui, au contact des publics, jouent un rôle essentiel de cohésion sociale, en particulier les missions locales, les PLIE et les E2C.

Pour l'apprentissage, il s'agit en 2014 de poursuivre, dans le cadre du financement actuel, son développement quantitatif en Ile-de-France, pour soutenir l'objectif national de 500 000 apprentis en 2017 fixé par le gouvernement. L'apprentissage est l'une des clefs de la bataille pour l'emploi des jeunes.

Mais ce développement quantitatif ne se conçoit pas sans une dimension qualitative soutenue, particulièrement pour lutter plus efficacement contre les ruptures de contrats d'apprentissage. Améliorer la qualité de la formation, dispensée à travers une pédagogie proactive de l'alternance, passe par le renforcement de la formation des formateurs. De la même manière, seront encouragés le soutien à l'innovation pédagogique, notamment à travers l'équipement de tablettes numériques dans certaines filières.

Renforcer l'accès à l'apprentissage des publics en difficulté sera une priorité dans tous les dispositifs, prioritairement sur le soutien des apprentis de niveau IV et V. Des expérimentations seront menées en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour orienter le cas échéant des jeunes lycéens décrocheurs vers les CFA mais aussi pour éviter le décrochage au sein des CFA eux-mêmes.

Quant à l'emploi, la Région, en plus de déployer ses dispositifs propres au plus près de territoires, participera activement à la mise en œuvre du dispositif Emplois d'Avenir pour en faire une réussite, en recherchant une articulation optimum avec les Emplois-tremplin projet.

**- La Région est devenue également un partenaire incontournable dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le budget 2014 sera construit autour de **deux priorités fortes : l'emploi et l'investissement public.**

En 2013, ce sont 157 allocations de recherche doctorales et 46 allocations postdoctorales, sur des thématiques en lien avec les « Domaines d'intérêt majeur » ou hors DIM qui ont été financées. La Région poursuivra en 2014 cette politique en faveur des jeunes chercheurs qui sont au cœur du potentiel scientifique de l'Île-de-France. De même, la Région accompagnera la poursuite de carrières des jeunes chercheurs en reconduisant son appel à projets en faveur de l'insertion professionnelle des docteurs.

D'autre part, la Région entend poursuivre en 2014 son rôle d'investisseur public en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'année 2014 est en effet une année de prolongation du CPER 2007-2013 et cette fin de période contractuelle implique l'inscription d'enveloppes budgétaires importantes, en raison de l'état d'avancement des projets. Parmi les plus importantes opérations immobilières prévues au BP 2014, peuvent être mentionnés le lancement d'études pour le bâtiment du Landy destiné au CNAM, les travaux pour le bâtiment de formation continue de Paris X Nanterre et la maison des sciences de l'environnement de l'UPEC à Créteil mais aussi l'institut de Mathématiques de Paris Sud 11. La Région prévoira également dans son BP 2014 l'inscription de crédits d'études opérationnelles pour le bâtiment de l'EHESS à Aubervilliers dans le cadre du projet Condorcet. La Région s'efforcera de poursuivre son effort important en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'études et continuera d'accompagner les étudiants franciliens qui souhaitent effectuer un séjour de formation à l'étranger, tout en favorisant aussi l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements de son territoire.

Concernant la recherche, l'année 2014 constituera la troisième année d'activité des réseaux thématiques de recherche labellisés « domaines d'intérêt majeur » fin 2011, la priorité étant

donnée à la mise en réseau des acteurs scientifiques dans une région qui représente 40% du potentiel national de recherche. Ces réseaux, labellisés pour une période de quatre ans (2012-2015), ont fait l'objet, fin 2013, d'une première évaluation par le conseil scientifique de la Région Île-de-France, qui a montré tout l'intérêt de ce dispositif en termes de dynamisation du secteur et de transversalité entre les équipes de recherche du territoire.

Le soutien de la Région à l'équipement scientifique des laboratoires (hors DIM), via le dispositif SESAME qui a fêté ses 20 ans en 2013, est également significatif et complète celui des DIM au titre des équipements mi-lourds. Enfin, il est à noter que « l'Eau » a été retenue comme thématique annuelle transversale aux appels à projets recherche en 2014.

En outre, la Région a engagé des discussions avec l'Etat en vue d'élaborer un plan de mobilisation pour la vie étudiante ; ce plan de mobilisation manifestant la place très singulière de l'Île-de-France sur le territoire national avec 600 000 étudiants, 16 universités et de nombreuses grandes écoles devra s'articuler avec le futur contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

#### **- L'action de la Région au-delà des frontières franciliennes**

Le budget 2014 du secteur « Affaires internationales et européennes » aura comme ambition de poursuivre un objectif de solidarité et de renforcer l'impact de l'action internationale et européenne régionale sur le développement de notre territoire. Il répond également à l'effort de maîtrise budgétaire et à la recherche permanente d'une efficacité accrue de ses interventions.

Ce budget permettra ainsi de développer le soutien aux acteurs économiques franciliens (en particulier les PME et ETI) souhaitant mener, dans les zones de coopération prioritaires de la Région, des projets à même de favoriser l'emploi et la croissance durable de notre territoire. Seront encouragées, notamment dans les pays à fort potentiel de développement, la valorisation et la promotion des expertises et savoir-faire franciliens dans des secteurs d'excellence. Dans cet esprit, une attention particulière sera accordée au champ " la ville durable ", en vue de permettre aux acteurs franciliens de nouer des partenariats (technologiques, commerciaux, d'innovation...) à même de produire de fortes retombées pour notre territoire.

Transversale par nature, l'action internationale et européenne de la Région invite à la mobilisation d'une pluralité d'acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, etc.) et propose une démarche partenariale mise au service du territoire francilien et de la solidarité avec nos partenaires de coopération.

La Région place son ancrage européen au cœur de cette action. L'année 2014 sera à cet égard marquée par la présentation d'un nouveau rapport-cadre sur la politique européenne régionale. Il précisera les axes stratégiques et les modalités d'utilisation des fonds européens de cohésion dont la gestion reviendra à la Région en 2014, et que la Région a décidé de mobiliser au service de trois objectifs : l'emploi, le développement économique et la croissance durable en Île de France. La politique européenne de la région appuiera également la participation aux projets européens et encouragera l'expression d'une solidarité territoriale forte par le développement de partenariats avec les métropoles européennes. Elle reposera sur la participation de la région aux activités de certains réseaux de collectivités territoriales européennes.

L'engagement international de la Région sera en 2014 consolidé et optimisé. Sa réorientation partielle vers des objectifs de soutien à la mobilité et de promotion économique du territoire francilien et de ses acteurs, amorcée lors du précédent exercice, sera poursuivie.

### **3.2.2. La concrétisation des ambitions régionales pour les transports du quotidien et les mobilités**

La Région Ile-de-France a fait le choix de relever le défi des transports. En prenant en charge le pilotage du STIF depuis 2006, elle s'est engagée dans une politique ambitieuse de renforcement

de l'offre et d'investissement massif dans les réseaux existants. Une tarification plus juste, plus solidaire est mise en place. Parallèlement, la Région a lancé, avec le Plan de mobilisation pour les transports, un effort d'investissement sans précédent depuis 2008. L'enjeu est colossal s'agissant d'un des réseaux de transports publics les plus importants et plus fréquentés du monde.

Cette ambition est en voie de concrétisation. L'accord trouvé avec l'Etat en juillet 2013 qui regroupe le Grand Paris Express et le Plan de mobilisation dans un grand projet partagé, le Nouveau Grand Paris, permettra de programmer plus de 40 milliards d'euros d'investissements nouveaux d'ici 2030.

L'approbation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) en octobre 2013 et celle du nouveau Plan de déplacement urbain (PDU) prévue en 2014 donnent à l'action de la Région des cadres de programmation à long terme. Les contrats ambitieux signés par le STIF avec la SNCF et la RATP, la mise en place d'un plan bus et les mesures tarifaires prises dans la perspective du pass Navigo à tarif unique complètent nos efforts d'investissement.

L'ambition de la Région est visible sur le terrain : 6 nouveaux projets ont été mis en service en 2012 et 2013 ; 2014 et 2015 verront l'achèvement d'autres projets majeurs comme le T6 et le T8 Nord. Ce sont au total plus de 40 projets qui sont aujourd'hui en phase travaux ou sur le point de l'être. L'ambition de la Région est également mesurable dans les domaines des déplacements. On constate un moindre recours à l'automobile et un accroissement de la demande de transports en commun, ainsi qu'un engouement nouveau pour la marche et le vélo. La conversion écologique et sociale en Ile-de-France passe aussi par les transports.

Le budget 2014 viendra soutenir l'effort important déjà consenti pour les transports en commun et traduira la confirmation de la priorité absolue que la Région continuera à apporter aux transports franciliens et ce malgré une période où la contrainte budgétaire est forte. C'est la concrétisation de la montée en puissance contractualisée dans le protocole signé le 19 juillet 2013.

La Région Ile-de-France au titre des **Transports en commun** programme un effort supplémentaire très significatif par rapport à 2013. Elle permettra la poursuite des opérations inscrites à la fois au contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et à la convention spécifique conclue avec l'Etat. Cet effort budgétaire concrétise la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports du quotidien, proposé par la Région pour répondre aux besoins les plus urgents des Franciliens.

**Le périmètre des Mobilités** s'inscrit dans la volonté de développement durable et privilégie le partage de voirie, afin d'inciter les Franciliennes et Franciliens à utiliser davantage les transports en commun en site propre, mais également les modes de circulation actifs (vélo, cheminement piéton). Par ailleurs, seront mis en œuvre de nouveaux dispositifs sur les nouveaux véhicules urbains.

**Le périmètre Fret** traduit également la volonté de la Région de continuer à porter les enjeux que représentent le transport de marchandises et la logistique urbaine dans l'un des bassins économiques les plus dynamiques de l'Union Européenne.

Dans un contexte de crise et en dépit des contraintes, la Région montera en puissance sur **l'investissement en faveur des transports franciliens, à un niveau inégalé depuis des décennies**. Le Nouveau Grand Paris, en liant étroitement **urgences du quotidien et réseau du futur**, donne non seulement des garanties de financement cruciales mais contribue aussi à réconcilier les territoires de notre région. C'est également un potentiel majeur en matière de **maintien et de création d'emplois** en Ile-de-France.

### 3.2.3. La poursuite de l'effort patrimonial engagé sur les lycées

Enjeu majeur de l'Ile-de-France, l'enseignement secondaire et la réussite éducative est une priorité du budget régional, qui déploie tous les moyens pour que chaque jeune trouve, dans son lycée, les ressources dont il a besoin pour décider, construire son parcours et réussir son avenir. Le budget régional 2014 de l'enseignement secondaire est ainsi porteur de l'ambition régionale en faveur de la réussite et de l'égalité de tous les lycéen-ne-s.

Cette ambition se déploie désormais dans une complémentarité renforcée avec les politiques nationales suite à la loi de refondation de l'école et à la convention académies-Région adoptée en novembre 2013.

L'engagement régional s'inscrit au titre de sa première mission de construction, rénovation, d'entretien et d'équipement des lycées au sein du budget d'investissement. Ainsi, le nouveau programme d'investissement des lycées (PPI) 2012-2022, adopté lors de la séance du conseil régional des 22 et 23 novembre 2012, définit les priorités régionales au regard des évolutions démographiques, des besoins patrimoniaux et de la réduction des inégalités sociales et scolaires.

L'année 2014 permettra de lancer de nouvelles opérations de rénovation et de nouvelles opérations ciblées mais également le développement des « internats de la réussite », par la création de places nouvelles en lien avec la convention signée avec l'ANRU. Elle permettra en outre de poursuivre un plan de rénovations thermiques des lycées dans le prolongement de l'adoption du plan climat régional. De plus, avec plus de 6,5 millions de m<sup>2</sup> et 471 lycées, la Région Ile-de-France a l'ambition de développer sa politique de maintenance, en lien avec la révision de la convention avec les EPLE.

A travers le déploiement de l'espace numérique de travail (ENT), la Région s'est engagée en faveur du numérique. Le transfert de la maintenance informatique, désormais confiée à la Région, pour laquelle elle aura recours à 100 emplois d'avenir, dont 30 sont d'ores et déjà créés, nécessitera en 2014 l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Parallèlement, le budget de fonctionnement de l'enseignement secondaire est porteur du nouvel élan donné aux politiques éducatives en direction des lycéennes et des lycéens à travers le nouveau projet éducatif régional. Ce dernier repose sur une plus grande lisibilité de nos programmes afin d'encourager encore davantage l'accès des équipes éducatives et des jeunes aux actions éducatives et un objectif prioritaire : accompagner un plus grand nombre d'établissements et de jeunes tout en accentuant notre soutien en direction des lycées accueillant les lycéen-ne-s les plus en difficulté, à travers une intervention spécifique en direction des lycées bénéficiaires de la dotation de solidarité mais aussi par l'ouverture à un public élargi de nos programmes en faveur de l'ouverture sociale et de la mobilité internationale.

Une attention particulière est portée sur la lutte contre le décrochage scolaire, grande cause régionale. Dans ce même objectif de justice sociale, la Région souhaite également s'engager dès 2014 dans la voie de la généralisation d'une tarification unique au quotient familial dans les cantines des lycées.

### 3.2.4. La promotion de l'égalité territoriale et la qualité de vie des Franciliens

L'amélioration du cadre de vie des Franciliennes et des Franciliens est un objectif transversal qui recouvre l'ensemble des politiques régionales. Parallèlement, la Région fait de la lutte contre les inégalités tant sociales que territoriales, une priorité qui s'impose dans l'élaboration et la conduite de l'ensemble des actions et initiatives régionales relevant particulièrement des secteurs « Environnement », « Aménagement », « Politique de la ville », « Sécurité », « Logement » et « Développement social et santé ».



- **La politique environnementale de la Région** contribue à répondre aux enjeux du changement climatique, à la raréfaction des ressources, à la poursuite de la perte de biodiversité. Elle vise à promouvoir un développement soutenable de nos territoires et ainsi favoriser le maintien et la création d'emplois durables et non délocalisables pour tous les Franciliens. Tel sera l'objectif poursuivi pour le budget 2014 de la politique régionale de l'environnement, l'agriculture et l'énergie

Le budget d'investissement consacré à la politique énergie climat sera consolidé. En 2014, sur le plan des énergies renouvelables devrait ainsi se déployer le plan méthanisation, pendant que se poursuivra le développement de la géothermie et du bois énergie ; les différentes mesures votées fin 2013 sur le renforcement des actions en matière d'efficacité énergétique sur le secteur du logement, l'actualisation du dispositif d'accompagnement du programme « Habiter mieux », l'accompagnement de la mise en place du Plan de rénovation énergétique des logements, avec notamment le développement de l'activité de la SEM Energies POSIT 'IF seront prioritaires.

Ces politiques seront soutenues par le fonds FEDER dont la région deviendra autorité de gestion. Les autres grandes priorités, en lien avec les compétences de la Région actuelles et attendues en matière d'environnement et de gestion des fonds européens, notamment agricoles, seront :

- La politique de prévention et gestion des déchets : la Région est dans ce domaine au cœur de ses compétences et souhaite développer son intervention sur le soutien aux projets de réemploi et recyclage et la mise en place d'une stratégie d'économie circulaire sur les déchets du BTP. Suite au vote du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) et de la nouvelle stratégie régionale de la biodiversité, le budget d'investissement est renforcé pour soutenir des projets de mise en œuvre, comme la création ou remise en fonctionnalité de corridors écologiques ;
- L'agriculture est un secteur qui, en Ile-de-France, souffre. Les structures de transformation diminuent, alors même que l'Ile-de-France a le plus gros potentiel de consommateurs. Nos politiques sont attendues et la demande du consommateur est grande pour une alimentation de qualité et de proximité. Il faut donc poursuivre notre aide aux filières, à l'agriculture biologique, et préserver la qualité des milieux de nos espaces ruraux et nos territoires périurbains. Le nouveau programme FEADER dont la région sera également autorité de gestion favorisera dès 2014 ces politiques.
- Enfin, il faut aider le secteur associatif qui depuis 3 ans est en très grande difficulté. Une refonte du dispositif pour le rendre encore davantage créateur d'emplois sera prévue début 2014. Les demandes sont fortes et les actions conduites constituent un investissement pour l'avenir, la compréhension des enjeux par les citoyens participe au moins autant à la préservation de l'environnement que les actions concertées des politiques publiques.

- **La politique d'aménagement** : Dans un contexte institutionnel et financier contraint, le budget 2014 en matière d'aménagement reflète la volonté régionale de poursuivre les engagements en cours et de préparer l'avenir. L'année 2014 marque la première année de mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France adopté le 18 octobre 2013 par délibération n°CR97-13 et la Région poursuivra et renforcera dans ce nouveau cadre son rôle majeur d'accompagnateur auprès des collectivités.

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 s'achève et 2014 ouvre en effet une période de transition : en attente de la mise en place d'une nouvelle contractualisation, les dispositifs actuels seront prorogés en 2014, notamment sur le GP3 (TIRN et dynamiques de cohésion et d'innovation), dans le respect des engagements pris.

- **Le renouvellement urbain** : L'exercice 2014 constitue une année charnière en matière de renouvellement urbain et de politique de la ville, dans la mesure où la Région s'attachera à poursuivre ses engagements au cours d'une année qui donnera lieu de la part de l'Etat à une redéfinition de son action et de la géographie prioritaire, ainsi qu'au lancement d'un PNRU2 (Plan national de renouvellement urbain).

Ces moyens seront consacrés d'une part, à la poursuite du partenariat avec l'ANRU, que le Conseil régional a décidé de conduire jusqu'en 2015, à l'unisson de l'Etat et de l'ANRU et pour répondre aux attentes des collectivités territoriales concernées.

- **En matière de logement social**, le budget 2014 traduira d'abord la volonté de maintenir un haut niveau d'intervention de la collectivité dans un contexte pourtant caractérisé par sa complexité. Les perspectives de modifications législatives et institutionnelles en cours compliquent les questions de gouvernance en matière de logement. Il réaffirmera également la volonté d'accélérer la convergence écologique et sociale, dans un secteur économique traditionnellement créateur d'emplois, mais aussi constitutif d'un gisement d'emplois d'avenir dans des filières nouvelles et compétitives.

L'effort régional en faveur de la création de nouveaux logements pour étudiants et apprentis sera maintenu et s'appuiera sur une nouvelle convention avec l'Etat permettant de développer les capacités d'accueil de la région à destination des étudiants boursiers et des jeunes actifs. L'actualisation du schéma régional du logement étudiant sera également engagée avec les partenaires et la démarche de territorialisation et d'adaptation de la production sera également étendue à la question des résidences pour jeunes.

De même, les moyens dédiés à l'accompagnement des copropriétés en difficulté sont reconduits, sur un champ de l'action régionale qui répond à d'importantes attentes en Ile-de-France, tant de la part des collectivités territoriales que des populations qui y sont parfois captives.

- **En ce qui concerne les secteurs du sport et des loisirs**, l'intervention de la Région en faveur d'un aménagement du territoire raisonné et durable se traduit par l'action portée au titre de l'investissement.

D'une part, dans les bases régionales de plein air et de loisirs (BPAL). Ces lieux de pratique sportive et de loisirs de proximité sont à forte dimension sociale, mais aussi économique en termes d'emplois créés localement.

D'autre part, par sa participation au développement et à la rénovation des équipements sportifs dans la région. Elle entend ainsi conforter sa politique d'investissement en la centrant particulièrement, en 2014, sur l'aide à la construction d'équipements sportifs régionaux structurants mais aussi sur l'accompagnement des différentes disciplines sportives notamment en termes de formation.

La Région s'est également engagée de manière significative dans ce secteur pour le développement de l'emploi en Ile-de-France.

- **La politique culturelle régionale** a pour objectif d'assurer un soutien à la création et à l'égal accès de tous à la culture. Elle se traduira en 2014 par la réaffirmation de ses engagements majeurs :

- La construction et l'aménagement de lieu de diffusion et de création culturelle. Cette politique s'appuie notamment sur le dispositif des « Fabriques de la Culture » (qui sont des lieux de création atypique, collectifs et indépendants) ;
- Le soutien au cinéma et à l'audiovisuel ;
- L'aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue ;
- La politique active en faveur du livre ;
- La politique du patrimoine pour laquelle l'inventaire est la seule politique obligatoire de la Région dans le domaine culturel.

**- La politique en faveur du développement social et de la santé et des formations sanitaires et sociales :**

La Région souhaite poursuivre son intervention et son effort dans le domaine de la santé et du développement social, tant sur sa politique volontariste que sur ses compétences obligatoires particulièrement en matière de formations sanitaire et sociale, afin d'accompagner les Franciliennes les plus en difficulté et de lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales. Aussi, sur 2014, son action dans ce champ se déclinera-t-elle autour de trois axes majeurs que sont : la priorité " emploi ", la protection de la santé des populations et l'accompagnement des plus précaires.

Un effort important sera marqué sur les formations sanitaires et sociales avec notamment la création de places supplémentaires, dans un secteur pourvoyeur d'emplois. Alors que le taux de chômage en France concerne plus de 10% de la population active, la Région souhaite poursuivre son soutien aux secteurs d'activité créateurs d'emplois majoritairement non délocalisables et accompagner les personnes les plus fragiles.

Dans ce cadre, ses efforts en matière d'aides régionales directes aux étudiants seront accrus. En particulier, dans un objectif de lutte contre la précarité des jeunes, la Région entend poursuivre son effort volontariste sur la revalorisation des bourses régionales pour les étudiants en formation sanitaire et sociale. Ainsi, afin de ne pas creuser l'écart existant entre les bourses régionales et celles de l'enseignement supérieur, est-il proposé une dotation tenant compte de la poursuite de la revalorisation à la rentrée de septembre 2013. De plus, la dotation 2014 intégrera également la compensation reçue de l'Etat pour la mise en place des réformes des diplômes dans le cadre de leur intégration dans le système LMD (Licence-Maîtrise – Doctorat).

En matière de santé publique, la Région Ile-de-France est confrontée à de véritables défis, du fait de l'aggravation des inégalités sociales et territoriales mais aussi de l'augmentation des maladies chroniques liées à notre mode de vie et notre environnement. Une attention particulière sera ainsi portée à la réduction des risques sanitaires liés à l'environnement.

La Région souhaite également **mettre en place en 2014 de nouveaux dispositifs** inscrits dans la délibération-cadre comme le soutien aux maisons de naissance pour une prise en charge moins médicalisée ou l'élargissement du dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé aux jeunes en insertion et aux apprentis (ne disposant pas de complémentaire employeur).

La Région continuera à soutenir des **actions de prévention**, d'éducation à la santé, et de promotion de modes de vie plus sains prenant en compte notre environnement, notamment à destination des jeunes, des femmes et des publics les plus fragiles en particulier les personnes atteintes du VIH.

**- Le soutien au développement d'une politique de citoyenneté régionale** vise à mieux associer la société civile francilienne au fonctionnement et à la vitalité de la vie institutionnelle ainsi qu'à soutenir un riche tissu associatif. Le budget 2014 confirmera un effort engagé depuis 2010, autour de quatre principes :

- le resserrement autour de la priorité donnée aux quatre dispositifs de subvention tournés vers le monde associatif d'une part et le Conseil régional des jeunes (CRJ) d'autre part ;
- une approche plus qualitative des subventions octroyées centrées sur des actions ciblées et plus cohérentes entre elles ;
- une animation plus marquée du réseau d'acteurs financés ainsi qu'un accompagnement accru des nouveaux bénéficiaires des aides régionales, notamment en termes de méthodologie et d'outillage ;
- une évaluation plus prégnante des projets financés.

En matière de dispositifs de subvention aux acteurs associatifs (projets citoyens, lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes, aide aux radios associatives, Fonds régional de

développement de la vie associative), outre les priorités déjà citées, l'accent sera mis sur une plus grande sélectivité des aides régionales tant en termes de porteurs de projets que de projets eux-mêmes. Le choix des projets citoyens sera, comme en 2013, particulièrement priorisé vers des actions innovantes émanant de nouvelles structures, permettant de renforcer la citoyenneté et projets permettant de nourrir la vie démocratique.

### **3.3. La poursuite de la modernisation de l'administration régionale au service des franciliens et de la maîtrise des moyens de fonctionnement**

Parallèlement à la finalisation de la mise aux normes des bâtiments du site « Invalides », l'année 2014 sera marquée par le déménagement des services installés à la Tour Montparnasse sur une nouvelle implantation, consécutivement à la détection de risques sanitaires potentiels sur l'actuel site. Les autres postes de dépenses de l'institution régionale (communication, systèmes d'information notamment) verront leur niveau maintenu à celui de 2013. La priorité sera donnée à la dématérialisation des procédures internes au service et externes (relation avec les usagers et les bénéficiaires dans le cadre des travaux conduits par le délégué spécial à la responsabilité sociétale). Les organismes associés à l'action publique régionale participeront également à cet effort de maîtrise des moyens de fonctionnement compte tenu des effets de la politique de rationalisation et de mutualisation des actions engagées depuis plusieurs mois.

L'année 2014 confirmera la démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'institution régionale. Les dépenses de personnel intégreront les conséquences de la revalorisation du régime indemnitaire notamment des agents de catégorie B et C et de la refonte de la grille indiciaire.

L'ensemble de ces orientations traduit, dans le cadre d'une gestion saine et responsable, l'engagement et la détermination de l'exécutif régional envers ses priorités, au service du territoire francilien, de ses entreprises et de ses habitants.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.

Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON